

PROCES-VERBAL
Du Conseil municipal
Séance du 5 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER S se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboïr, sur la convocation en date du 26 février 2024 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, Nathalie BOUCHET, MM. Daniel DUBOIS, Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Caroline VACHER donne pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER de 19h à 19h30,
- M. Lucas GUILLEMOT donne pouvoir à M. Thierry CIPIERRE,
- Mme Cidalia FERREIRA donne pouvoir à M. Stéphane LOZAC'H,
- Mme Christelle LOTTERIE donne pouvoir à Mme Stéphanie DUMONCEAU,
- M. Bernard MANIERE donne pouvoir à M. Jean-Marc MATHIAS.

ÉTAIENT ABSENTES NON REPRÉSENTÉES :

- Mme Sandrine FATTORI,
- Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : M. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Éric PEZON, Directeur du pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, Mmes Assétou TAJCHNER,

Directrice du pôle Citoyenneté, Karine MOAL, Responsable du Service Finances, Julie DUCOURNEAU, secrétariat du maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie DUMONCEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Remplacement d'un Conseiller municipal suite à une démission,
- Modification d'un délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- Modification des délégués au Conseil d'administration du Lycée « Agrocampus Périgord »,
- Instauration de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle,
- Mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,
- Débat des orientations budgétaires 2023,
- Aménagement paysager et voirie du lotissement Bellevue – rectificatif demande de subventions,
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amelia 2 : attribution de subvention,
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amelia 2 : attribution de subvention,
- Politique de la ville – Projet de contrat de ville 2024-2030,
- Avenant n°3 au contrat de concession avec ENGIE COFELY (délégation de service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique de la commune – Construction, financement du réseau de chaleur bois et exploitation du service sur la commune),
- Avenant n°4 et 5 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux,
- Convention financement d'une partie des travaux de voirie du quadrant Nord Est dans le cadre du PNRU,
- Dénomination d'une voie au lieu-dit Plancheix,
- Dénomination et numérotation d'une rue Pierre Brossolette,

- Travaux d'éclairage public – création éclairage public rue Albert Camus et place Allende (ANRU) – programmation 2024,
- Cession de la parcelle AZ n°180,
- Classement de la parcelle cadastrée AE n°212 sise avenue de Lattre de Tassigny dans le domaine public communal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 5 DECEMBRE 2023

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Avant de commencer, je voudrais féliciter Arlette ESCLAFFER qui a été élue vice-présidente aujourd'hui avec une grande majorité du syndicat Eau cœur du Périgord, voilà, on peut l'applaudir.

DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

* * * * *

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,
 CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023.

* * * * *

Marchés publics :

Objet : Fourniture et installation d'un système sono et vidéo à la Maison de Quartier :
 Entreprise retenue : EVS, 147 Route de Lyon 24000 Périgueux
 Montant : 96 250 € HT, soit 115 500 TTC
 Signature : 18 janvier 2024

Finances :
 NEANT.

Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :

- **DORDOGNE DARTS CLUB** : nouvelle association. Mise à disposition d'un local au stade de Pareau (rue Colonel Rossel) à partir du 1^{er} février 2024 pour une période de 3 ans.

- **Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)** : renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avenue du Général de Gaulle pour une période de 3 ans à partir du 1^{er} février 2024.

- **Radio « Isabelle FM »** : reconduction de l'autorisation d'installer une antenne de radio diffusion au stade de Pareau. La durée de la convention est reconduite pour 3 ans à partir du 1^{er} février 2024 moyennant la somme de 360 € par an.

- **Comité départemental de Randonnée** : renouvellement de la convention pour 3 ans de mise à disposition de locaux à la maison des associations à partir du 1^{er} février 2024. Une participation aux charges (fluides) est consentie à la somme forfaitaire de 330 € par an.

- **Comité départemental de Pétanque** : renouvellement de la convention pour 3 ans de mise à disposition de locaux à la maison des associations à partir du 1^{er} février 2024. Une participation aux charges (fluides) est consentie à la somme forfaitaire de 462 € par an.

Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et de Puybournet :

- 2 concessions,
- 1 case au colombarium,
- 1 caverne.

Décisions présentées pour information (article L2122-22 du CGCT)

* * * * *

Autres informations

Lotissement « Bellevue » :

NEANT.

* * * * *

2024/01

**REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE
DEMISSION**

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Pascal BOUILHAC lui a présenté sa démission pour des raisons personnelles, démission qu'il a acceptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Électoral, et notamment les articles L.260 et L.270,

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Électoral, le Conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer la Conseillère municipale élue sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant le courrier adressé par Monsieur Marc GEOFFROID à Monsieur le Maire, suivant la liste du groupe "En avant Coulounieix-Chamiers", qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal d'installer :

- M. Marc GEOFFROID, comme membre du Conseil municipal.

Proposition adoptée par 19 voix pour, 3 personnes ne participant pas au vote et 4 personnes qui s'abstiennent.

DEBAT

M. le Maire : Je vous informe que donc que le conseiller municipal Pascal BOUILHAC a présenté sa démission pour des raisons personnelles, démission qui a été acceptée alors conformément aux dispositions du Code Electoral, le Conseil municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu. Voilà, considérant que le courrier adressé par M. Marc GEOFFROID à M. le Maire, il a accepté, il a donné son acceptation pour intégrer le Conseil municipal sur la liste du groupe « En avant Coulounieix-Chamiers ». Donc il est proposé au Conseil municipal d'installer M. Marc GEOFFROY comme membre du Conseil municipal. Vous avez la parole, M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à M. GEOFFROID. Comme vous le savez M. le Maire, à chaque fois que vous procédez à un remplacement, le groupe « Agissons ensemble" ne souhaite pas participer au vote simplement parce que ce sont vos affaires internes. Nous resterons sur cette même position. Merci.

M. le Maire : Merci M. BELLOTEAU. Je m'en doutais, c'est tout à fait normal. Donc je mets aux voix. Ah pardon M. BERNARD, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

M. David BERNARD : Moi je voulais juste vous remercier pour la réactivité, pour le Darts club, parce que c'est vrai que j'avais demandé de trouver un local assez rapidement et vous l'avez fait, et voilà je vous remercie.

M. le Maire : Merci.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

19 VOTES POUR : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Marie-Hermine NGO BAYIHA.

3 PERSONNES QUI NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

4 PERSONNES QUI S'ABSTIENNENT : MM. Jean-Louis POMIER, Patrick BOISSEL, Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

M. le Maire : Donc M. GEOFFROID, vous êtes donc installé Conseiller municipal de la ville de Coulounieix-Chamiers.

2024/02

MODIFICATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de M. Pascal BOUILHAC à ses fonctions de Conseiller municipal acceptée par M. le Maire par courrier en date du 27 décembre 2023,

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier ladite délibération et de la voter à main levée. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au bulletin secret pour procéder aux nominations.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier un des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne comme désignés ci-après :

- M. Philippe MOREAU, titulaire,
- M. Marc GEOFFROID, titulaire,
- M. Bernard MANIERE, suppléant,
- Mme Caroline VACHER, suppléante.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 3 personnes ne participant pas au vote et 4 personnes qui s'abstiennent :

- **NOMME** comme délégués au S.D.E de la Dordogne :
- * titulaires : MM. Philippe MOREAU, Marc GEOFFROID,
- * suppléants : M. Bernard MANIERE, Mme Caroline VACHER.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. le Maire : Vu la démission de M. Pascal BOUILHAC, je propose à l'Assemblée de voter à main levée, je vous propose donc de modifier un des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne comme désigné ci-après :

- M. Philippe MOREAU, titulaire,
- M. Marc GEOFFROID, titulaire,
- M. Bernard MANIERE, suppléant,
- Mme Caroline VACHER, suppléante.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

20 VOTES POUR : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

3 PERSONNES QUI NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

4 PERSONNES QUI S'ABSTIENNENT : MM. Jean-Louis POMIER, Patrick BOISSEL, Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

M. le Maire : Monsieur Marc GEOFFROID, vous êtes donc représentant titulaire du Conseil municipal au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

2024/03

MODIFICATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE AGROCAMPUS PERIGORD

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Vu la délibération n° 2022/14 en date du 10 juillet 2020 relative à la désignation des délégués au Conseil d'administration et au Conseil intérieur du Lycée agricole,

Vu la délibération n°2023/08 du 3 juillet 2023 relative à la modification des délégués,

Vu la délibération n°2023/29 du 5 décembre 2023 relative au changement de dénomination du Lycée Agricole et de dénommer celui-ci « Agrocampus Périgord »

Vu la démission de M. Pascal BOUILHAC à ses fonctions de Conseiller municipal acceptée par M. le Maire par courrier en date du 27 décembre 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier ladite délibération et de la voter à main levée. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au bulletin secret pour procéder aux nominations.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les délégués comme désignés ci-après :

- Conseil d'administration du Lycée Agrocampus Périgord :
- M. Marc GEOFFROID, titulaire,
- Mme Caroline VACHER, suppléante.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour, 3 personnes ne participant pas au vote et 4 personnes qui s'abstiennent :

- **NOMME**, comme délégués au Conseil d'administration du Lycée Agrocampus Périgord :
M. Marc GEOFFROID, titulaire et Mme Caroline VACHER, suppléante,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. le Maire : Donc je ne vais pas répéter, démission de Pascal BOUILHAC qui siégeait donc il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les délégués comme ci-après :

Conseil d'administration du Lycée Agrocampus Périgord :

- Monsieur Marc Geoffroy titulaire,
- Madame Caroline Vacher suppléante.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

20 VOTES POUR : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

3 PERSONNES QUI NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

4 PERSONNES QUI S'ABSTIENNENT : MM. Jean-Louis POMIER, Patrick BOISSEL, Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

M. le Maire : M. GEOFFROID, vous êtes membre titulaire, vous représenterez le Conseil municipal et la mairie de Coulounieix-Chamiers à anciennement le lycée agricole.

2024/04

INSTAURATION DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 712-1 et L. 714-4,

Vu le décret n°2003-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2024,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient donc au Conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Compte tenu du contexte actuel, et pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, il est proposé d'instaurer cette prime exceptionnelle comme suit :

1. BÉNÉFICIAIRES :

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

2. MONTANT :

Les montants forfaitaires selon le niveau de rémunération brute perçue par les agents publics sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 seront :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (max 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (max 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 € (max 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 € (max 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 € (max 400 €)

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

5. VERSEMENT ET CUMULS

Le versement de ladite prime interviendra au mois d'avril 2024, en une fois.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés,

- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Merci. Bonjour à tous et à toutes. Il s'agit d'un projet de délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Alors je vais en rappeler rapidement les principes : donc la possibilité, au regard du principe de parité de libre administration des collectivités locales de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics territoriaux dont la rémunération annuelle brute entre le 1er juillet

2022 et le 30 juin 2023. Donc il faut avoir travaillé dans cette période-là, et pour des personnes dont le montant n'excède pas 39 000€, primes incluses. Le montant maximum peut-être jusqu'à 800€. L'entrée en vigueur au 2 novembre 2023 et la date limite de versement est au 30 juin 2024. Les bénéficiaires sont les fonctionnaires à temps plein, nom complet, temps partiel. Les contractuels de droit public sont exclus du dispositif, les contrats de droit privé, les apprentis. C'est bien sûr cumulable avec toutes les autres indemnités. Une délibération est obligatoire après l'avis du CST qui l'a votée à l'unanimité. Ont été présentées plusieurs possibilités, et le CST a retenu ce tableau-là, pour lequel il est retenu un montant de prime de pouvoir d'achat de 400€ pour la première tranche et jusqu'à 200€ pour la dernière tranche. Donc le versement de cette prime interviendra au mois d'avril 2024, en une fois.

M. le Maire : Vous avez entendu ? Qui demande la parole ? M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Le groupe « Agissons ensemble » votera pour l'instauration de cette prime dite « prime Macron pouvoir d'achat exceptionnelle » avec néanmoins 2 remarques, M. le Maire. Tout d'abord, le délai de sa mise en œuvre : ici à Coulounieix-Chamiers, le décret permettant cette prime a été publié, vous le mentionnez dans votre délibération au Journal Officiel, le 01 août 2023. Nous sommes le 5 mars 2024 et il est très regrettable que cette prime n'ait pas pu être versée en fin d'année M. le Maire. Ensuite, le montant. Vous, M. le Maire, fervent partisan d'Emmanuel Macron, vous ne suivez pas les indications du décret qui indique pour les bas salaires, comme cela a été précisé à l'instant par votre adjoint aux finances que le montant de 800€ était possible pour les plus petits salaires des agents des collectivités. Vous avez fait un autre choix ici. Et lorsque M. MATHIAS dit qu'au CST, cela a été voté à l'unanimité, vous oubliez de dire les nombreuses remarques qui vous ont été émises par les représentants syndicaux, notamment concernant le montant. Ici vous faites un autre choix pour les plus bas salaires, au lieu d'attribuer 800, vous en attribuez 400, c'est à dire 50% de la somme. C'est pour nous très regrettable, car comme il est indiqué, c'était une prime exceptionnelle. A prime exceptionnelle, montant maximum exceptionnel. Merci.

M. le Maire : D'autres prises de parole ? Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Nous voterons aussi, mais effectivement, à prime exceptionnelle, là pour une fois je rejoins M. BELLOTEAU, je précise que c'est exceptionnel aussi !

M. le Maire : Merci de cette précision Mme BORDES ! Alors je vais vous répondre. Premièrement, l'application du décret était au 1er novembre et je rappelle qu'en novembre, il y a une prime de fin d'année qui est versée aux salariés. Donc nous avons pris notre temps, et le premier conseil municipal est aujourd'hui d'où vous allez et je vous remercie de le voter et ça sera appliqué dès avril. Deuxièmement, je crois que vous ne suivez pas bien la politique, et en plus, vous me dites que je suis partisan de Macron. Je vous rappelle que pas tout à fait, je ne fais pas partie de « Renaissance » et donc je sais être critique. Et donc dans ce cas précis, voyez, je ne suis pas Le Président de la République, voilà. Alors je vous rappelle que le Conseil départemental, le Grand Périgueux ont voté le scénario le plus faible à 200€. Je vous rappelle que vous l'avez voté d'une seule voix. Vous l'avez voté à 200€ donc avec quelques remarques, mais en tout cas, vous l'avez voté. Nous on fait le double. Cela a été adopté après discussion avec les représentants syndicaux au CST et cela a été adopté à l'unanimité. Par contre, il faut comparer ce qui est comparable. D'autres communes, je pense à des communes voisines, ont adopté 800€, vous voyez ? Mais le contexte social est totalement différent. Je rappelle que les salariés de la ville de Coulounieix-Chamiers jouissent d'un contexte social particulièrement agréable. On va dire 2

primes par an, en juin et en novembre ce qui fait un montant de 700€, ça coûte 80 000€ à la commune, on a mis en place le CIA qui coûte 25 000€ alors je ne le plains pas bien sûr, mais je fais quand même la remarque et on a une prévoyance à 100% payée par la commune et lors des arrêts, après 3 mois, ils reçoivent 90% de leur salaire. En plus on participe aussi à la mutuelle, c'est 36 600€. Donc je rappelle que la prime pouvoir d'achat, compte tenu de ce contexte, où d'un point de vue social on ne peut pas comparer certaines communes à d'autres ; je connais des communes qui n'ont ni prime ni prévoyance à notre niveau et même le Département, puisque j'y étais hier, ils n'ont pas ces primes-là. La prime d'achat c'est 40 000€ tout compris qui va être mise par la commune. On ne la regrette absolument pas parce que l'on a des salariés qui travaillent et qui la méritent, simplement en accord avec les syndicats où nous avons une discussion à bâtons rompus, ils ont reconnu et ils l'ont votée, à l'unanimité. Donc il faut comparer ce qui est comparable. On ne peut pas dire « telle commune met, mais l'autre commune ne met pas » il faut comparer ce qui est comparable. Voilà donc c'est pour cela que nous avons décidé de faire...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Oui oui mais moi je vous le dis. Je compare, j'ai comparé au plus bas, au plus haut. Mais le contexte est totalement différent, le contexte social. Voilà pourquoi nous avons choisi cette décision.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

M. le Maire : Je vous remercie de l'avoir adoptée pour les salariés de la commune dont je félicite encore le travail remarquable qu'ils font.

2024/05

**MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE POUR
LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE
CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA
PRÉVOYANCE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L.221-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux prévoit que l'employeur doit contribuer à hauteur de 50 % minimum de la cotisation payée par ses agents. Cette participation doit se faire par le biais d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dont les garanties doivent prévoir à minima un maintien de 90 % du salaire net en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité permanente.

Le dispositif réglementaire prévoit donc deux possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture prévoyance :

- La mise en place d'une convention de participation conclue par la collectivité effectuant sa propre mise en concurrence,
- L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion.

Les collectivités territoriales employant au moins 50 agents et dotées d'un Comité Social Territorial (C.S.T.) autonome, sont compétentes pour négocier un accord au niveau local dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Elles peuvent également autoriser le Centre de Gestion à conduire les négociations et conclure un accord, sous réserve qu'elles en approuvent préalablement le contenu.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

L'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de définir les garanties du futur contrat et de

désigner un comité paritaire de pilotage pour sa passation et son suivi. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de gestion pour mener cette négociation.

Le Centre de gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au 3^{ème} trimestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

A l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Dordogne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021,

- **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion de la Dordogne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation,

- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin que l'assemblée délibérante puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion qui débutera le 1^{er} janvier 2025,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors cette délibération, elle se porte mandat au Centre de Gestion de la Dordogne pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Alors je ne vais pas vous relire tous les décrets qui sont sur ce sur cette délibération, mais elle fait suite à la réforme de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. Cette réforme rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque de prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, et elle couvre des risques liés bien sûr à l'incapacité de travail, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès. L'employeur doit y contribuer à hauteur de 50% minimum. À hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par les agents. Nous avons 2 choix : soit la mise en place d'une convention de participation conclue par la collectivité effectuant sa propre mise en concurrence, c'est ce qu'on fait actuellement puisque on en a une où l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion. Le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de lancer en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Et il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. C'est ce qu'en fait indique cette délibération ; le Centre de Gestion proposera une convention de participation dans le domaine de la prévoyance au troisième trimestre 2024 pour un début d'exécution au 1er janvier 2025 et à l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront et nous aurons donc encore le choix, l'entière liberté de signer

ou non la convention de participation qui leur sera proposée. Donc les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leurs organes délibérants. Donc il s'agit de délibérer pour cette délibération de mandat de convention.

Mme Caroline VACHER quitte la séance à 19h.

M. le Maire : Mme VACHER se retire un instant, elle reviendra, elle a donné pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER. Ce n'est pas facile d'être mère de famille, élue et travailler. Nous nous sommes retraités, c'est souvent la femme qui s'occupe des enfants. Bon encore on est dans une société...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Bon pas chez vous ! Votre enfant va bien alors ? Bon très bien, j'en suis heureux en tout cas. Bon, reprenons le cours des choses. Qui veut prendre la parole ?
M. BOISSEL, oui.

M. Patrick BOISSEL : Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues. Nous voterons pour cette délibération puisqu'il s'agit seulement d'un mandat de négociation. Mais nous resterons vigilants parce que nous considérons que l'employeur, la commune, ne doit prendre en charge que le minimum, c'est à dire 50%. Et donc nous surveillerons attentivement la suite de la négociation, la prochaine fois qu'il en sera question. Si on veut réaliser des économies, il faut en réaliser partout.

M. le Maire : Mais très bien M. BOISSEL, c'est justement dans ce cadre-là que nous donnons mandat au Centre de Gestion dans lequel je siège. Parce que justement, compte tenu des nouvelles dispositions, on va leur donner mandat pour faire un appel d'offre au niveau des marchés, avec la mutualisation de différentes collectivités, on pourra arriver à avoir je pense un prix plus intéressant pour justement la prévoyance et la mutuelle. Évidemment c'est juste un mandat, en fonction de ce que le Centre de Gestion nous dira on l'évaluera, on le proposera au CST et on verra ce que nous ferons si nous adhérons ou non ou dans quelles conditions. Mais en tout cas, je trouve la démarche intéressante pour essayer de mutualiser et faire des économies au niveau de la prévoyance et au niveau de la mutuelle. Et si on peut avoir des garanties meilleures pour moins chères, ce sera encore mieux. Voilà. Mme BORDES ?

Mme Mireille BORDES : Alors bien sûr, on votera pour cette délibération et on trouve normal de regarder en amont. Par contre, en entendant les propos que je viens d'entendre, je me rassure, je me dis que je ne me suis jamais trompée dans mes choix politiques.

M. le Maire : Mme BORDES j'en suis très heureux !

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE,

M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

M. le Maire : Évidemment, vous serez informé des suites.

2024/06

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Que ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT,

Qu'un rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif 2024.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Donc vous avez tous eu ce rapport des orientations budgétaires, je ne vais pas non plus rentrer dans les détails du rapport. Je vais essayer de faire un résumé en prenant les hypothèses d'évolution de construction et les projets de budget et les points les plus importants. Bien sûr, ces orientations tiennent compte à la fois du contexte national, de nos résultats 2023, de nos orientations budgétaires et de nos prévisions de recettes et de dépenses. Concernant le contexte international et national surtout, je retiens deux choses : un contexte macroéconomique dégradé, une inflation française 2023 qui s'établit à 4,9% d'augmentation. Sur la page 11, on peut voir donc les quelques points sur la loi de finances :

1-3 Loi de finances 2024 : La loi de finances 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures. Le gouvernement articule ces dispositions autour de 4 objectifs :

- Lutter contre l'inflation,
- Protéger le pouvoir d'achat des Français,
- Baisser le déficit public,
- Investir pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :

- Des dotations plutôt stables : 54.2M d'euros de concours financiers aux collectivités territoriales dont :

- 27.2 M € au titre de la DGF (augmentation de 320 M € par rapport à 2023 150 M € pour la DSR, 140 M € pour la DSU et 10 M € pour la dotation d'intercommunalité,

- Maintien des dotations d'investissement avec 1.046 M € pour la DETR et 570 M € pour la DSIL
- Hausse 6% du FCTVA, 7,1 M € au titre de l'exercice 2024 due notamment à un élargissement de l'assiette : les dépenses d'aménagements des terrains vont redevenir éligibles.
- Mesures en faveur de la planification écologique avec une enveloppe supplémentaire de 7 M €

Il y a 4 objectifs, lutter contre l'inflation, protéger le pouvoir d'achat des Français, baisser le bénéfice public, investir pour préparer l'avenir. Et on voit aussi les lignes qui nous intéressent concernant les dotations aux collectivités locales ; elles sont stables, soit 54,2 milliards d'euros versus 2023, 53,2 milliards d'euros donc un milliard d'écart de plus en fait. Je retiens également les mesures en faveur de la planification écologique avec une enveloppe alors elle est marquée à 7 milliards sur votre document, mais je crois qu'elle a été révisée à 5. Et puis je retiens aussi le petit plus qui nous concerne et qui permet d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement de titres et c'est bien sûr notre cas, et nous touchons de ce fait une part forfaitaire de 9000€ par station et une part variable en fonction du nombre de demandes enregistrées. Une suite également page 12.

- Autres dispositifs :

- Abondement de 100 M € en 2024 pour la dotation des titres sécurisés afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement (part forfaitaire de 9000€ par station d'enregistrement et une part variable en fonction du nombre de demandes enregistrées).
- Les nouveaux contrats de ville Engagement 2030 doivent s'appliquer à compter de 2024, avec une signature avant le 31 mars.
- Aménagement de la fiscalité sur les logements sociaux (exonération de la TFPB compensée par l'Etat)
- Possibilité pour les collectivités d'instituer des exonérations de TFPB de 50% à 100% de la part qui leur revient afin d'améliorer de la performance énergétique des logements.
- Généralisation des budgets verts : dès l'exercice 2024, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants devront intégrer au compte administratif une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique » (idem pour la dette verte).

Je prends en compte aussi la génération des budgets verts ; dès l'exercice 2024, les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants devront intégrer au compte administratif une annexe intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». Idem pour la dette verte. Alors il s'agit bien sûr d'un point pour le moment, c'est juste la loi et il n'y a pas de décret d'application. Donc c'est un sujet que nous travaillerons sur l'année 2024 et je n'ai pas pour le moment, je ne sais pas à quel moment on pourra l'appliquer.

Page 13, nos orientations stratégiques :

2.1 Les orientations stratégiques : L'année 2024 s'inscrit dans un financier défavorable et incertain. D'une part l'objectif de réduction du déficit et de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat, de nos financeurs et de notre autonomie financière. D'autre part le maintien de l'inflation pèse sur nos coûts de fonctionnement. Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour des principes suivants :

- Affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements.
- Poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité.
- Maintenir un service public de qualité.
- Tranquillité publique : mise en place d'une police municipale.

- Prévoir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme de l'ANRU ainsi qu'aux besoins induits par ce programme.
- Planifier et augmenter le niveau des investissements sur la voirie.
- Planifier et augmenter les investissements pour la transition énergétique : modernisation de l'éclairage public, rénovation de l'école Louis Pergaud...
- Prévoir de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants sans détériorer notre niveau d'endettement.
- Augmenter notre niveau d'épargne afin d'envisager une nouvelle baisse de la fiscalité.
- Envisager de clôturer le budget annexe du lotissement.

Alors il y a un petit préambule, une inflation continue à peser sur nos coups de fonctionnement et il faut donc rester prudent pour la construction du budget. Pour autant, nos objectifs restent globalement les mêmes. Nous continuerons en particulier à poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité. Les gains réalisés en fonctionnement iront en priorité aux futurs investissements et nous maintenons également un service public de qualité. Ces trois objectifs sont immuables depuis le début de notre mandat. Ce sont nos objectifs fondamentaux. Lors des rencontres de quartier, nous avons écouté et entendu les demandes des Colomniérois. Elle porte sur deux grands thèmes : la lutte contre les incivilités et l'entretien des routes. Pour répondre concrètement à ces demandes et pour une meilleure tranquillité publique, nous avons pour 2024 décidé la mise en place d'une police municipale. Donc ce sera sur le budget de fonctionnement, avec un agent qui sera embauché en milieu d'année. Enfin, c'est une proposition pour le moment. Concernant la voirie, nous avons prévu de planifier et d'augmenter le niveau des investissements sur la voirie, de passer ce que l'on appelle le point à temps, donc les investissements d'entretien de voirie de 400 000 à 600 000€, soit une augmentation de 50% sur le montant. Cela permet de faire autre chose que du « bouche trou » traditionnel et cela permettra en particulier la réfection de plusieurs voiries en bicouche. Également, comme chaque année depuis le début de notre mandat, nous avons prévu un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations de programme de l'ANRU ainsi qu'aux besoins induits par ce programme, comme nous pourrons le voir dans les investissements, je prends par exemple la sono de Claudie Haigneré qui est prévue dans nos investissements à hauteur de 120 000€.

La transition écologique doit être engagée dès que possible et je rappelle à ce sujet notre programme de passage en LED d'1 000 000 d'euros avec le SDE 24, soit 100 000€ par an, qui se poursuit puisque on est loin d'avoir fait les 10 ans. Cette année, fort des nouvelles mesures de l'État en faveur de la planification écologique et de l'augmentation des subventions, nous augmenterons nos investissements pour la transition énergétique avec en particulier la rénovation de l'école Louis Pergaud qui sera proposée. Afin de financer nos investissements, nous avons bien sûr prévu de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants. C'est toujours sur les investissements structurants que nous que nous dédions cet emprunt sans détériorer pour autant notre niveau d'investissement. Pour finir, nous gardons notre objectif d'augmenter notre niveau d'épargne afin d'envisager une baisse de la fiscalité. Et également, nous envisageons de clôturer le budget annexe du lotissement. Page 14 :

2-2-1 Comparatif avec les moyennes des communes de même strate (chiffres strate DGFIP datant de 2022) :

Alors concernant les résultats 2023, puisqu'il faut partir bien sûr des résultats 2023, vous voyez en bas du tableau « épargne nette » nous avons pour 2023, une épargne nette de 723 774€, c'est une bonne année, un peu moins bonne que celle de l'année 2022 à plus de 800 000 qui avait été une excellente année. Cette baisse, s'explique essentiellement entre 2022 et 2023 par l'augmentation des prix de l'énergie et l'inflation globale sur les dépenses, qui est un peu supérieure à l'augmentation des recettes.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Epargne de gestion	2 103 538,34	2 099 341,57	2 243 703,14	1 934 091,79	1 751 229,07	1 942 478,24	1 848 013,83	-4,86 %
Epargne brute	1 784 933,82	1 791 138,84	1 966 768,82	1 670 053,27	1 517 959,41	1 721 363,42	1 635 553,38	-4,98 %
Epargne nette	789 250,58	830 545,94	928 309,52	783 993,29	661 855,43	865 259,44	723 774,66	-16,35%

Page 15 : C'est la proposition d'un résultat administratif bien sûr provisoire. Alors, le résultat provisoire cumulé du fonctionnement plus de l'investissement au titre d'exercice 2023 est estimé à 1 642 325€. C'est un haut niveau, et par ailleurs sur le tableau, la partie investissement, vous voyez le résultat définitif qui est à 42 779€ et qui nous indique un très haut niveau de réalisation des investissements. Le résultat de fonctionnement est d'un montant d'un 1 599 547 et pourra bien sûr être affecté en fonctionnement et en investissement en fonction des équilibres budgétaires et selon l'hypothèse suivante : nous avons comme hypothèse d'affecter du résultat 2023 sur l'exercice 2024, 300 000€ pour le fonctionnement, et 1 300 000€, j'arrondis, pour l'investissement.

2-2-3 Compte administratif provisoire 2023 :

2023	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	105 864,67			400 000	0,00	294 135,33
Opérations exercice	2 865 767,85	3 349 013,04	9 196 139,63	10 395 685,40	12 061 907,48	13 744 698,44
TOTAUX	2 971 632,52	3 349 013,04	9 196 139,63	10 795 685,40	12 061 907,48	14 038 833,77
Résultat clôture		377 380,52		1 599 545,77		1 976 926,29
Restes à réaliser	543 525,74	208 924,82				
Résultat sur RAR	334 600,92				334 600,92	
Résultat définitif		42 779,60		1 599 545,77		1 642 325,37

Je fais maintenant un petit point sur la dette, page 16. Le capital restant dû au 31.12.2024 sans nouveaux emprunts est de 7 275 505€. Si on contractualise un emprunt au cours de l'année 2024, l'hypothèse étant d'un emprunt de 900 000€ à peu près, cela porte capital restant dû à 8 175 705€. Sans intégration de l'emprunt envisagé au titre de l'exercice 2024, le montant prévisionnel dû au titre de l'annuité est d'un 1 101 684€ se répartissant

comme suit : c'est-à-dire, j'arrondis 860 000€ au titre du capital et 242 000€ au titre des charges financières, en section cette fois, fonctionnement pour les charges financières.

3-1-1 Encours et annuité de la dette en 2023 :

Capital restant dû au titre de l'exercice 2022 :		7 978 584,02 €
Capital emprunt nouveau 2023 :	+	1 070 000,00 €
Remboursement du capital 2023 :	-	913 258,03 €
Capital restant dû au 31/12/2023 :		8 135 325,98 €
Versement du capital 2024 sans emprunt nouveau :	-	859 820,25 €
Capital restant dû au 31/12/2024 :		7 275 505,74 €

Alors, le ratio d'endettement que l'on trouve page 20 est pour l'année 2023 de 4,97 années versus pour l'année 2022 qui était de 4,11. Bien sûr ce sont des chiffres qui restent provisoires, mais on a une légère hausse du ratio de désendettement au titre d'exercice. Pour autant, cela reste un ratio très satisfaisant et les raisons de cette hausse sont les mêmes que pour l'épargne nette, c'est l'augmentation des charges de fonctionnement due à l'inflation qui modifie le ratio.

3-1-1-5 Évolution du ratio de désendettement depuis 2017 :

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement (Encours du capital de la dette / épargne brute), Exprimé en nombre d'années	5,07	4,84	4,41	4.67	4.90	4.11	4.97
Nombre d'emprunts échus	6	4	3	3	0	0	3

Page 21, vous trouvez le tableau des effectifs. Donc alors je ne vais pas tout lire complètement mais je vous laisse déjà sur la partie « titulaires » ; nous aurons 109 titulaires en 2023, nous en avions 111 en 2020. Le nombre de d'agents est de 142 en 2023. Je note la colonne que l'on appelle CDD sur les années 2022 et 2023. Je vous rappelle que nous avons mis les CDD sur les années de 2017 à 2021, or il n'y avait pas de CDD, c'était des vacataires et ils ne sont pas notés sur ce tableau, ce qui rend une petite difficulté de comparaison. Alors, page à retenir, la baisse des effectifs quand même des titulaires, mais ça, je viens de le dire, on en est à 109.

3-1-2-1 Tableau d'évolution des effectifs depuis 2017 :

Situation au 31.12	Emplois permanents			Emplois non permanents				Total
	Titulaires	CDI Droit Public	CDD	CAE	Emploi d'avenir	Contrat de projet	Collaborateur de cabinet	
2017	127	6	7	0	0		1	141
2018	126	4	7	0	0		1	138
2019	130	2	5	0	0		1	138
2020	127	2	2	0	0		0	131
2021	115	2	2	3	0		0	122
2022	111	2	20+3	2	1		0	139
2023	109	2	22+7	1	0	1	0	142

Donc sur la page 22 c'est le tableau de répartition des dépenses de personnel et je note la maîtrise des charges de personnel sur l'année 2023. Par contre la projection que vous avez 2024 vous pouvez voir une augmentation prévisible de 8,5% des charges de personnel sur la page 23.

3-1-2-2 Tableau de répartition des dépenses de personnels depuis 2017 :

Libellés des comptes	Réalisé	Variation						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023
Rémunérations principales	2 786 833	2 680 883	2 697 258	2 821 873	2 699 010	2 653 031	2 654 208	0%
NBI, SFT	61 430	61 803	65 395	69 124	67 457	67 047	67 403	0,5%
Régime indemnitaire	516 062	475 036	493 150	523 126	497 802	504 120	509 225	1%
Personnel non titulaire	544 384	518 339	570 877	463 579	465 036	495 027	518 880	4,8%
Charges et cotisations	1 799 498	1 676 595	1 725 260	1 730 249	1 689 398	1 625 744	1 627 554	0,1%
Œuvres sociales (COS)	56 390	56 544	53 417	54 562	54 000	52 500	60 609	15%
TOTAL	5 764 597	5 469 200	5 605 357	5 662 513	5 472 703	5 397 469	5 437 879	0,75%

3-1-2-3 Projections 2024 :

Libellés des comptes	Réalisé 2023	Projection 2024	Variation
Rémunération principales	2 654 208	2 750 000	3,61%
NBI, SFT	67 403	74 500	10,53%
Régime indemnitaire	509 225	618 000	21,36%
Personnel non titulaire	518 880	633 000	21,99%
Charges et cotisations	1 627 554	1 770 500	8,78%
Œuvres sociales (COS)	60 609	54 000	-10,90%
TOTAL	5 437 879	5 900 000	8,50%

Page 24 : autres charges de gestion courante, il n'y a pas de modification notable et les charges financières, on en a déjà parlé, donc je les laisse aussi de côté.

3-1-3-2 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indemnités des élus	106 727,24	111 642,00	111 693,05	113 710,27	102 655,11	100 896,26	120 000,00	120 000,00
Conservatoire Départemental	47 212,76	44 839,88	44 118,12	47 600,00	49 257,67	34 557,06	49 000,00	49 000,00
Caisse des Ecoles	20 000,00	20 000,00	2 000,00	20 000,00	20 000,00	21 640,00	22 080,00	22 240,00
CCAS	65 750,00	65 750,00	77 750,00	65 000,00	74 000,00	70 000,00	75 000,00	70 000,00
Subventions aux associations	226 415,72	305 792,71	304 822,28	318 642,62	307 152,04	246 318,04	253 150,00	244 000,00

Page 26, le tableau des évolutions des charges de fonctionnement dans ce tableau. À noter, la disparition, vous la voyez sur le tableau de la ligne des imprévus. Donc la conséquence est quand même assez...parce que l'année dernière on avait 185 000€ d'imprévus, on était toujours à peu près autour des 200 000€. Au début on était un peu moins. Donc cette ligne n'existe plus. Pour autant les autres lignes doivent rester sincères, donc il n'y a aucun report de précaution sur les autres lignes. Elles restent construites de la même façon que les années antérieures. Alors, rappel sur la compensation de la taxe d'habitation. Je vous rappelle très rapidement que l'on perçoit maintenant à la fois la part communale et l'ancienne part dite départementale et ensuite on est compensés suivant les résultats. Sur cette année 2023 on reverse 160 000€ au titre des recettes fiscales de 2023 puisque là c'est une compensation à l'envers, c'est à dire que c'est la commune qui reverse 160 000€.

3-1-3-4 Evolution des charges de fonctionnement prévisionnelles depuis 2018 :

Dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	2 153 151,00	2 326 444,00	2 414 958,90	2 350 114,25	2 602 760,93	2 670 800,00	2 644 263,00
Charges de personnel	5 700 001,00	5 700 000,00	5 847 863,67	5 555 807,00	5 397 508,50	5 649 000,00	5 935 000,00
Autres charges de gestion	756 057,00	674 648,74	712 145,00	679 072,00	597 537,70	603 930,00	574 040,00
Charges financières	347 900,00	319 700,00	295 600,00	280 300,00	285 500,00	273 500,00	279 500,00
Charges exceptionnelles	45 700,00	194 374,00	38 500,00	208 539,00	45 500,00	25 000,00	10 000,00
Atténuation de produits		48 814,00	65 085,00	63 200,00	22 000,00	22 000,00	25 000,00
Dépenses imprévues	92 633,11	69 393,26	90 000,00	205 019,33	200 000,00	185 270,00	Non concerné*
Virement investissement	949 531,89	1 147 463,66	962 966,49	928 370,32	829 458,44	800 000,00	725 000,00
Opérations d'ordres	150 000,00	172 500,00	300 215,00	253 000,00	310 000,00	348 000,00	360 810,65
TOTAL	10 194 974,00	10 653 337,66	10 727 334,06	10 523 421,90	10 290 265,57	10 596 000,00	10 553 613,65

Dans les restes à réaliser, je tiens quand même à le souligner il y a une ligne qu'il faut repérer, ce sont les divers travaux de voirie pour 468 000€. Il s'agit, je le précise, de la rue des Frères Marty qui est en cours et donc il sera réalisé à hauteur de cette somme. Donc on peut constater qu'en dehors des 468 000€, il y a très peu de restes à réaliser sur l'année 2023. Ce qui en fait quelque chose de tout à fait exceptionnel parce que personnellement je n'ai pas vu beaucoup de programmes d'investissement qui étaient réalisés à une si importante hauteur.

1. Restes à réaliser dépenses :

Les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2023, s'élèvent à la somme de 543 525,74€ et seront reprises dans le budget 2024 comme suit :

- 7 741,22€ € au chapitre 104 au titre de la dernière tranche de la mise en place du dispositif de la vidéo protection,
- 26 362,76€ au chapitre 107 au titre de l'acquisition d'un fourgon
- 26 017,25 € au chapitre 108 pour la réalisation de divers travaux sur les bâtiments communaux,
- 14 881,62 € au chapitre 109 pour les acquisitions de logiciels,
- **468 522,89 € au chapitre 201 pour divers travaux de voirie.**

Donc les investissements cette fois page 30, je ne vais pas citer toutes les opérations, je retiens quand même l'achat d'un véhicule. Alors cet achat de véhicule il est complètement dans la cohérence de nos objectifs puisqu'il s'agit d'un véhicule d'entretien de voirie donc bien sûr il y a une somme tout à fait importante, c'est une épareuse avec sa banquetteuse

pour la somme de 222 000€. Sur les bâtiments là aussi on est totalement en cohérence avec nos objectifs puisqu'il s'agit principalement en tous les cas dans les travaux dans les écoles, la première ligne, de la rénovation de Louis Pergaud : c'est la rénovation des fenêtres, isolation et rénovation du mode de chauffage. On est bien, totalement dans la transition écologique dans ce domaine-là aussi. Dans les bâtiments l'entretien se fait que ça soit sur les fissures de tennis, l'ascenseur du Château qui est toujours en panne d'ailleurs, la sono de la maison de quartier que je vous ai citée tout à l'heure et la salle de lutte aussi. Ensuite sur la voirie, je vous montre la ligne *marché de bons de commande* qui est mise à 600 000€, nous avons également toute la partie Bellevue qui est prévue. Pour le reste, on est sur des choses que l'on connaît bien, les bornes enterrées etc. Bellevue à 250 000€. Ah oui, il y a aussi effectivement le remplacement du City Stade à Pagot qui n'est pas négligeable 50 000€. Les subventions d'équipement, ce sont les mêmes en gros, donc je les laisse, et bien sûr il y a l'ANRU. Donc les prévisions ANRU telles qu'elles sont aujourd'hui sont à 640 000€. Alors le total des investissements prévus est porté à la somme de 4 272 000€ et s'entend sans le remboursement du capital d'emprunt et sans les écritures d'ordres et interventions entre la section de fonctionnement d'investissement.

Et par ailleurs vous avez les opérations d'investissement dans lesquelles on retrouve un emprunt à 900 000€, les subventions à 1 500 000€, la FCTVA, la taxe d'aménagement et notre taux de financement 1 600 000€, soit un total également de 4 272 000€.

Chapitre 107 Acquisition véhicules : 222 000€

- Epareuse 206 000 €
- Banquetteuse 16 000€

Chapitre 108 Bâtiments : 874 900€

- Travaux dans les écoles : 507 300 € en 2024/ (378 500€ en 2025)
- Rénovation gymnase ASPTT : 44 000 €
- Ateliers : 8 450 €
- Cuisines et cantines : 25 350 €
- Maison de quartier (alarme, sono, vidéo) : 120 000 €
- Motorisation portail Pôle social : 15 000 €
- Toitures diverses : 20 600 €
- Fenêtres 1er étage mairie : 13 500 €
- Eclairage courts de tennis : 7 500 €
- Fissures tennis extérieur : 45 000€
- Aménagements archives : 20 000€
- Ascenseur Château : 30 000€
- Extincteurs : 8 000€

Chapitre 201 Voirie : 1 078 620.00€

- Marché à bon de commande pour l'entretien : 600 000 €
- Aménagement plaine des Crouchoux : 6 000 €
- Bornes enterrées quartier ANRU : 50 000 €
- Remplacement éclairages 3 courts de tennis : 50 000 €
- Divers réseaux (eaux pluviales, électricité) : 77 500 €
- Remplacement des plaques de rue : 5 000€
- Remplacement des poteaux d'incendie : 20 000€
- Aménagement Pôle artisanal : 40 000.€
- Aménagement paysagers Lot.Bellevue : 120 000€
- Bellevue : 2 parkings et 1 rue : 150 000€

- Parking lotissement : 20 000€
- Remplacement du city-stade de Pagot : 50 000€
- Stades : 25 000€
- Achat terrain : 100 000€

Chapitre 208 Subventions d'équipement versées : 424 055,02€

- SDE 24 (solde anciens dossiers + nvl pgmt°) : 285 385,02€
- Amelia (solde anciens dossiers + nvl pgmt°) : 20 000€
- Périgord Habitat : 25 600€
- Grand Périgueux, participation investissement ALSH : 75 270€

ANRU : 643 501€

- Réhabilitation F et F bis : 113 400€
- Résidentialisation F et F bis : 15 240€
- Réhabilitation E bis : 28 800€
- Résidentialisation E bis (acompte) : 3 161€
- Construction sur site J. Moulin : 130 900€
- Participation co maîtrise d'ouvrage Département : 250 000€
- Concours et étude nouveau gymnase : 80 000€
- Achat des terrains de Périgord Habitat : 62 000€
- Projet interstices 24 : 10 750€

4.3 Le financement des opérations d'investissement prévues en 2024 s'établit comme suit :

Emprunts :	900 200€
Subventions :	1 559 909,73€
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :	145 000€
Taxe d'aménagement :	30 000€
Autofinancement :	1 676 926,29 €
TOTAL :	4 272 036,02€

Alors ensuite, on va aller au budget. Je vous laisse ces tableaux-là qui sont des tableaux indicatifs que vous avez aussi dans le rapport, vous avez pu les regarder. Donc dans le budget annexe Bellevue, vous avez une répartition analytique des dépenses. Au titre d'exercice comptable 2023, 1 lot est réservé par des particuliers pour la somme de 27 000€. 10 lots sont en cours de négociation avec la société INCA pour un montant de 90 000€. Donc le projet de budget 2024 peut se présenter comme suit : les dépenses réelles de fonctionnement, les charges financières sont de 11 359€, les recettes réelles de fonctionnement évaluées sont pour la vente des terrains de 117 000€, les dépenses de remboursement du capital de la dette est estimé à 69 135€ pour l'année 2024 et l'emprunt se termine en décembre 2027. Le capital restant dû est de 292 739€. Voilà pour ce rapport des orientations budgétaires.

M. le Maire : Merci M. MATHIAS. Alors je suppose que vous allez avoir plein de commentaires ! M. BELLOTEAU, si les autres veulent parler avant M. BELLOTEAU faut lever la main avant parce qu'on commence toujours par M. BELLOTEAU, bien que je n'aie pas d'enclins particuliers de faire parler en premier M. BELLOTEAU ! Vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. En premier lieu donc nous tenons à saluer la qualité du travail réalisé par les agents du service finances pour la rédaction de ce document. Je salue aussi la transparence et l'honnêteté intellectuelle dont fait preuve chaque année M. MATHIAS, votre adjoint aux finances. Il dit, et c'est écrit, que l'année

2024 sera une année budgétaire compliquée et que les finances communales sont dans une situation délicate. Comme vous l'imaginez, la lecture de ces orientations budgétaires appelle beaucoup de remarques et de critiques de la part du groupe Agissons ensemble. Dans votre première partie du document intitulé Contexte général, vous cherchez à contextualiser la situation. Mais comme chaque année, vous oubliez d'évoquer les choix budgétaires du gouvernement en place. Pour vous, les difficultés financières de la commune sont dues, je vous cite, « contexte géopolitique mondial, hausse du coût des énergies même les tensions au Moyen-Orient ». Pas une seule fois il n'est fait allusion aux choix politiques nationaux. Pourtant, lorsque le gouvernement annonce des coupes budgétaires de 15 milliards en décembre 2023, ajoutées à une nouvelle coupe de 10 milliards en février, coupe décidée par Bruno Le Maire. Cela explique nous semble-t-il, en partie, les grandes difficultés devant lesquelles se trouvent toutes les collectivités. Des coupes budgétaires au détriment des services publics, éducation, services hospitaliers, justice et aussi collectivités, qui je le rappelle sont des services publics. Les difficultés que connaissent les collectivités viennent aussi donc des choix du gouvernement, M. le Maire, et là, je ne pense pas que vous me contredirez, que vous et votre parti « horizon » soutenez à l'Assemblée nationale. Ce gouvernement ne va pas chercher des recettes supplémentaires dans les poches des milliardaires qui se gavent, comme vous le savez comme jamais. L'année 2023 a vu des records de dividendes du CAC 40 inégalés, dividendes indécents. Non, ce gouvernement-là, préfère sabrer les budgets alloués aux services publics en les diminuant de milliards d'euros. Votre formation politique soutient ses choix, nous non. Page 10, il est question du fameux retour pacte de confiance. Nous souhaitons, comme l'année dernière, dénoncer ce scandale, cette véritable mise sous tutelle des collectivités. Cette contractualisation qui encadre la progression des dépenses de fonctionnement est une remise en cause gravissime du principe de la libre administration des collectivités. Concernant les orientations budgétaires 2024, une fois de plus, M. le Maire, vos choix sont en contradiction avec vos promesses électorales et vos jolis discours. Un de vos propos a particulièrement attiré notre attention. Permettez-moi, M. le Maire, qu'on y accorde quelques instants. Vous avez affirmé à plusieurs reprises, à la presse quotidienne régionale et lors de vos vœux à la population que vous aviez réalisé 90% de votre programme municipal. Vous avez bien entendu élus de la majorité, vous auriez réalisé en 4 ans 90% de votre programme. Voici ici M. le Maire, comme cela vous ne m'accuserez pas de mentir, votre programme en totalité. Il est ici à votre disposition si jamais vous avez besoin de vous rafraîchir la mémoire. Donc pour compléter également mes propos, pour ne pas dire de bêtises M. le Maire, je me suis permis de réécouter le débat organisé par France Bleu Périgord en mars 2020. Rappelez-vous le débat où les candidats à la mairie étaient conviés. C'est toujours très instructif de relire ou de réécouter les positions que vous teniez durant la campagne. Vous n'étiez pas encore élu donc je ne vais pas vous appeler « M. le Maire », mais c'était M. Thierry CIPERRE. Après 4 années aux affaires, vous avez désormais un bilan, un passif. Ce bilan mérite d'être comparé à vos engagements, surtout quand vous affirmez avoir réalisé 90% de votre programme. Voici la liste de vos engagements de campagne :

- La réalisation d'un musée Starlux, pas fait.
- Un guichet unique de l'emploi permettant de mettre en relation les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi. Un guichet unique de l'emploi en mairie, je précise, pas fait.
- Une arrivée massive de commerces de proximité pas fait.
- Un choc fiscal, pas fait.
- Un désendettement massif de la commune, pas fait.
- Des routes et des trottoirs remis en état, pas fait. Je pense que je n'ai pas besoin d'en

rajouter sur les routes, vous l'avez admis vous-même, il n'y a qu'à circuler sur la commune pour constater l'état de la voirie.

- Des référents municipaux par quartier pour renouveler les démocraties, pas fait.
- Un budget participatif fait votre première année de mandat. Depuis, abandonné.
- Un accompagnement accru des commerces et des artisans ; alors vous aviez nommé un référent municipal, M. MANIERE, vous l'avez retiré ses fonctions au bout d'un an. Vous avez ensuite nommé M. GUILLEMOT en charge des commerces qui, quelques mois plus tard, nous quittait pour partir au Canada. Depuis, pas de référent commerces/artisans.
- Autre engagement, une augmentation quantitative des services à la population. Je ne sais pas à quoi vous faites référence, pas fait.
- Un soutien accru aux associations et clubs sportifs, baisse chaque année du montant financier alloué aux associations. Une démarche écologique dans tous les domaines ; écoutez bien ce que vous écriviez M. le Maire, on va essayer ensemble de ne pas en rire. « la transition écologique sera au cœur de mon projet municipal ». Bon, je ne vais pas revenir dessus M. le Maire et je n'aime pas tirer sur les ambulances. Aucun plan d'air climat, aucun agenda 30 municipal vous le savez et on évoquera en fin de Conseil le désastre écologique réalisé avenue Churchill. Je continue la liste de vos engagements :
- Développer les marchés ; celui du bourg périclité et celui de Chamiers n'existe plus.
- Une police communautaire 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à la disposition totale des habitants, pas fait. Vous allez nous proposer un policier municipal recruté au bout de 4 ans de mandat. Dernier engagement de campagne, « je serai pour les Colomniérois un maire à temps plein ». Alors comme tout le monde le sait, vous habitez à Trélissac, vous n'êtes plus sur la commune à partir de 18h, le weekend, vous n'êtes pas présent et vous cumulez votre poste de maire avec celui de conseiller Départemental qui vous prend du temps et de vice-président à l'agglomération. Vous n'êtes donc en rien un maire à temps plein. La création d'un budget participatif, c'était un autre engagement de campagne mis en place une seule fois en 2020, puis abandonné sine die. Apportons désormais un regard tout particulier sur d'autres engagements que l'on pourrait qualifier d'emblématiques M. le Maire. Je veux parler de votre fameux choc fiscal que vous mettriez en place pour redonner du pouvoir d'achat aux Colomniérois et le redressement des comptes de la commune que vous jugiez, ce sont vos mots, « catastrophiques ». En pointant du doigt, écoutez-moi c'étaient vos propos, un endettement colossal de la ville de Coulounieix-Chamiers, un endettement colossal. 4 ans plus tard, qu'en est-il M. le Maire ? 4 ans de gestion municipale de Thierry CIPIERRE. Quels sont les résultats de votre politique municipale ? Vous qui alliez tout révolutionner, tout résoudre, tous les problèmes financiers, la sécurité, la précarité, la voirie, j'en passe et des meilleurs. Alors, votre fameux choc fiscal 4 ans plus tard, j'ai ici, toujours pareil pour ne pas que vous m'accusiez de raconter de bêtises, une feuille d'imposition d'un propriétaire Colomniérois, en l'occurrence celle de Philippe GORY. Elle est à votre disposition. Je ne m'intéresse ici qu'aux montants liés à la part communale, M. le Maire, que la part communale, celle qui vous incombe, qui est de votre responsabilité. En 2022, les impôts fonciers de M. GORY, la part communale, 1830€. En 2023, la part communale 2182€ M. le Maire. Voici votre choc fiscal, +300€. Je compare en déduisant le montant bien entendu de l'ancienne taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la TEOM) et je compare avec la redevance incitative. Il y a 8€ d'écart, donc nous pouvons comparer ce qui est comparable. Sous votre mandat, la part communale des impôts locaux n'a subi aucun choc fiscal. Je pose donc la question, qui ici dans cette assemblée peut encore me dire où est le fameux choc fiscal promis par vous et votre équipe ? Pourquoi une augmentation des impôts locaux sur la commune ? Simplement car vous avez décidé de ne pas compenser les hausses successives des bases décidées par l'État français. Pour vous dire à quel point votre engagement de choc fiscal paraissait farfelu, même M. SCHRICKE, vous admettez que

j'avais peu d'affinité avec lui, lors du débat sur France Bleu, vous mettais en garde personnellement, il vous a interpellé « M. CIPIERRE attention, il faut veiller à ne pas prononcer de telles annonces. Je vous invite à la plus grande prudence verbale ». C'étaient ses propos, et je remarque que votre adjoint aux finances, depuis son poste de premier adjoint, use de la même précaution verbale. Jamais de la bouche de M. MATHIAS vous n'entendrez parler ni de choc fiscal ni de désendettement de la commune. Il a redit encore en commission municipale. Concernant ce fameux désendettement massif de la commune, sans tenir compte du nouvel emprunt de 900 200€ que vous allez lever à priori en 2024, le capital de la dette a augmenté sous votre mandature. Je redis, le capital de la dette de Coulounieix-Chamiers a augmenté sous votre mandature. Loin de désendetter la commune, vous augmentez sa dette ; à titre personnel, ça ne pose pas de souci, je n'ai jamais été, moi, un ayatollah de la dette, ce qui compte, c'est la capacité à la rembourser. En revanche, vous aviez des engagements de campagne. Un seul chiffre le démontre, le ratio des endettements passe de 4,67 années, M. MATHIAS l'a confirmé. 2020, 3 ans plus tard 4,97 années. A priori 4,97 est supérieur à 4,67. Le ratio de la dette a donc augmenté en 4 ans et il sera encore supérieur en 2024 lorsque sera comptabilisé le nouvel emprunt sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Voici donc votre bilan, M. le Maire : 19 engagements de campagne dixit votre programme que je tiens à votre disposition. Vous en avez tenu 4. À votre crédit, vous avez fait une chose et je tiens ici à le saluer publiquement, je vous l'ai déjà dit M. le Maire, vous avez continué le programme ANRU lancé par Jean-Pierre ROUSSARIE et son équipe. Vous vous êtes même battu pour sa mise en œuvre, ce qui est une très bonne chose pour notre commune. Néanmoins, vous avez beau faire de la communication à tout va, voilà la réalité, tout le monde peut le vérifier. 80% de vos engagements de campagne, M. le Maire, ne sont pas réalisés, je ne vous le reproche pas, il vous reste encore des années pour finir votre première mandature, ce n'est pas le souci, mais pourquoi aller raconter aux Colomniérois que vous aviez réalisé 90% ? Qu'est-ce qui vous passe par la tête au moment où vous dites ça ? En cette année olympique, M. le maire, aux épreuves donc des trahisons électorales, soyez assuré de décrocher haut la main la médaille d'or. Vous avez trahi, non pas moi on s'en fiche, mais une grande partie des électeurs Colomniérois qui vous ont fait confiance. Moins d'impôts locaux sur la commune et une meilleure gestion des fonds communaux. M. le Maire, tout le monde le sait, toutes les collectivités sont en grande difficulté financière, partout sur tous les territoires, à cause du désengagement massif de l'État et du gouvernement. Vous l'écrivez en page 13 un affaiblissement continu du soutien de l'État. Il serait donc tout à votre honneur de dire aux Colomniérois que vos engagements de campagne ne sont pas possibles à réaliser. Que c'était des promesses, mais que face à la politique désastreuse conduite par le Président Macron et son gouvernement, en défaveur des collectivités, vous êtes dans l'obligation de renier vos engagements de campagne. Concernant les orientations budgétaires 2024, cette année encore donc, et ce pour la troisième année consécutive, il n'y aura aucune baisse du taux communal sur les impôts fonciers bâti. Alors même que les propriétaires Colomniérois vont subir encore une fois une augmentation des bases, 3% en 2024, à laquelle s'ajoute déjà la première hausse de 7,1 en 2023. Il est écrit dans votre document d'orientations budgétaires que vous souhaitez, « augmenter notre niveau d'épargne pour envisager une baisse de la fiscalité ». Cela fait 3 orientations budgétaires que vous mettez la même phrase. 3. Envisager une baisse, voilà ce que vous faites M. le Maire, vous envisagez. Le document décrit aussi le niveau d'épargne net communal, un des éléments permettant de mesurer la bonne santé financière d'une collectivité, l'épargne nette communale. En 2023, elle était de 723 774€. En 2017, 789 000€ ; nous avons perdu 60 000€ d'épargne nette. Page 19, il est écrit que le budget prévisionnel devra intégrer, donc là pardonnez-moi pour les formulations, je m'en suis expliqué avec M. MATHIAS, mais vous avez l'art et la manière de présenter de manière un

peu singulière le document d'orientations budgétaires. Il est écrit, « le budget prévisionnel devra » bon on se demande pourquoi vous ne mettez pas « doit » « devra intégrer le nouvel emprunt », nouvel emprunt éventuellement levé en fin d'année. Cela signifie concrètement que vous présentez aux élus municipaux un bilan financier et un prévisionnel 2024 qui ne tient pas compte de la totalité de vos choix. Pourquoi présenter des chiffres aux élus sans y mettre la totalité ? La page 18 est donc malheureusement fautive. Vous annoncez 2 chiffres différents pour estimer le capital restant dû de la dette. Il est écrit une fois 1 037 227€ et un peu plus loin 9 068 000€. Merci de rectifier cette erreur M. le Maire. Concernant votre soutien au monde associatif et sportif pour l'année 2024, nous passons d'un budget alloué de 253 000€ en 2023, à 244 000€. C'est à dire cette année encore une baisse de 9 150€. Cette diminution est terrible car comme vous le savez, l'inflation plus la baisse de dotation municipale prive les associations de notre commune de beaucoup de ressources et cela les met en grande difficulté pour leur fonctionnement quotidien. Voici encore malheureusement un engagement de votre campagne que vous n'êtes pas en capacité de tenir. En revanche, M. le Maire, le budget alloué aux indemnités des élus, lui, ne bouge pas et il reste à une hauteur inégalée sur la commune, 120 000€ par an. De l'histoire de notre commune, jamais une enveloppe budgétaire n'a été aussi élevée pour les indemnités des élus. L'idée n'est pas ici de faire dans cette assemblée le moindre populisme ni la moindre démagogie, mais en temps de crise exceptionnelle, n'était-il pas envisageable de diminuer exceptionnellement l'enveloppe budgétaire allouée aux indemnités de vos élus ? Et de ramener cette enveloppe à celle allouée en 2022, 100 000€. Et de même, de stabiliser et de dire sous mon mandat on ne dépassera pas une certaine enveloppe. M. le Maire, vous économisiez ainsi 20 000€ que vous pouviez reverser très facilement aux associations. Malheureusement, ce n'a pas été votre choix. Même remarque concernant le Centre Communal d'Action Sociale. Cette année, vous diminuez l'enveloppe de 5 000€. On m'a expliqué en commission que c'était parce que l'année dernière une somme exceptionnelle allouée pour l'achat de mobilier. Comme vous le savez, en ces temps, nombre de Colomniérois sont en grande difficulté pour pallier les loyers. Vous avez lu le dernier rapport des bailleurs sociaux, 35% des locataires sont en difficulté de paiement de leur loyer, 35%. 40% en difficulté de facture d'électricité, 35% pour le gaz. N'était-il pas judicieux de maintenir ce montant à 5000 € supplémentaires comme vous l'avez fait l'année dernière concernant le CCAS ? Concernant la partie ressources humaines et recrutement, vous annoncez donc le recrutement d'un policier municipal. Sachez que nous soutenons votre initiative car nous l'avons inscrit dans notre programme. Néanmoins, plusieurs questions se posent : avec seulement un policier municipal, comment assurer une continuité du service ? Pour qu'une équipe fonctionne, M. MATHIAS l'a dit ainsi que M. FERRAZZI en commission, vous allez peut être prendre exemple sur la ville de Boulazac qui fonctionne avec un binôme de 2 policiers municipaux. De quels moyens ce policier disposera-t-il ? Un bureau, un véhicule, de quel équipement ? Quels seront ses horaires ? Travaillera-t-il les weekends ? En soirée ? Merci de nous préciser tous ces éléments M. le Maire. Concernant le programme d'investissement, je suis surpris. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 543 525€ alors que les restes à réaliser en recettes eux, sont de 300 000€ inférieurs seulement de 208000€. Merci de m'expliquer pourquoi il y a-t-il un tel écart au niveau des dépenses et des recettes de rester à réaliser ? Vos travaux de voirie en 2023 étaient alloués 400 000€ sur le marché à bon de commande. Comme nous vous le demandions depuis deux années, vous avez passé désormais ce marché à bon de commande à 600 000€. Nous saluons l'effort financier réalisé en faveur de l'entretien des routes. Concernant le chapitre bâtiment, vous inscrivez sur 2 exercices budgétaires 2024 et 2025, la somme de 507 300€. C'est très précis. Au titre de la rénovation de l'école Louis Pergaud : la rénovation de cette école est une très bonne chose M. le Maire, mais comme nous l'avions demandé lors du dernier

conseil municipal, pouvons-nous avoir enfin un programme détaillé desdits travaux ? Quelles seront leurs natures ? Où sont les devis ? Quel est le calendrier de réalisation de ces travaux ? Au total, vous inscrivez en page 32 du document des orientations budgétaires, en dépenses d'investissement la somme de 4 272 000€. Sachez que lorsque nous additionnons tous les chapitres qui nous sont présentés, on ne trouve que 3 386 000€, ce qui est normal. C'est normal, vous parlez d'un emprunt nouveau de 900 200€, ce qui est ce qui est tout à fait logique. Mais soyez juste quand vous annoncez des investissements, parlez des investissements que l'on pourrait appeler « réels ». Après plusieurs échanges par mail avec M. MATHIAS, M. MATHIAS a arrêté nos échanges épistolaires. Je ne sais pas pourquoi c'était intéressant, il me donnait des précisions et tout à coup, la source s'est tarie. Nous attendons donc, M. le Maire, des explications claires et précises. Ce n'est pas une grande surprise que de vous annoncer que lors du vote du budget que vous nous présenterez, nous ne le voterons pas. Je vous remercie pour votre écoute, M. le Maire.

M. le Maire : Merci M. BELLOTEAU. Qui veut prendre la parole ? M. CAPOT. Ah oui, c'est le même groupe, donc on va peut-être laisser à l'autre groupe, Mme BORDES. Si vous ne voulez pas parler.

M. Patrick CAPOT : Parler, non, non, mais c'est enfin c'est vous qui menez les débats

M. le Maire : Mais j'avais laissé quand même les autres groupes parler parce que M. BELLOTEAU quand même s'est exprimé, je ne vous reproche rien M. BELLOTEAU.

Mme Mireille BORDES : M. BELLOTEAU s'est exprimé avec beaucoup de précision, nous, on a un avantage au groupe socialiste, c'est que vous donnez toujours la parole à M. BELLOTEAU en premier.

M. le Maire : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, faut lever le doigt.

Mme Mireille BORDES : Non seulement nous l'entendons, mais en plus nous n'avons même plus besoin de prendre la parole derrière, parce qu'il a tout précisé, mais tout de même, M. le Maire, nous on vous rajoutera quand même que depuis effectivement que votre mandat est commencé, il y a eu des augmentations, même si elles ne sont pas de votre fait, il y a eu des augmentations pour les Colomniérois. Vous avez diminué la fiscalité d'1% en arrivant

M. le Maire : Non 3.

Mme Mireille BORDES : 3%, pardon.

M. le Maire : $3 + 1,5 = 4,5$.

Mme Mireille BORDES : En arrivant, attendez laissez-moi finir M. le Maire, même si je me trompe, laissez-moi finir. Voilà, alors que vous deviez diminuer d'1% régulièrement, vous ne l'avez plus fait malgré les rentrées, même si c'est dû de l'État. Nous ce que l'on constate c'est qu'effectivement sur la feuille d'impôts du Colomniérois. Par contre ce que je remarque aussi, c'est que sur votre bulletin municipal, dans l'édito vous n'oubliez pas de préciser que l'année prochaine, vous diminuerez d'1% la fiscalité. Si je comprends bien, vous l'avez diminué une fois en arrivant et vous la diminuerez une fois, juste avant les élections municipales.

M. le Maire : Non non un an avant.

Mme Mireille BORDES : Un an avant, M. le Maire, au moment où commencera la campagne électorale.

M. le Maire : Je rappelle que vous l'avez baissée juste avant vous donc d'ailleurs ça ne vous a pas réussi hein !

Mme Mireille BORDES : Méfiez-vous M. le Maire, méfiez-vous que ça ne vous réussisse pas et que moi personnellement vous savez Mireille BORDES la personne que je suis, M. BELLOTEAU sait le dire à qui veut l'entendre, elle n'habite plus ici, elle est vieille donc je ne pense pas que je vous fasse de l'ombre, mais par contre j'ai gardé des amis. Voilà M. le Maire, moi ce que je voulais rajouter derrière M. BELLOTEAU, c'est qu'effectivement vous n'avez pas tenu vos engagements. Je serai un tout petit peu plus modérée parce que votre ignorance de la commune et votre ignorance de l'ANRU de l'époque ne vous avez pas permis au moment de la constitution de votre programme de savoir qu'il y avait beaucoup de choses à faire pour réaliser cet ANRU. Moi je vois que vous le réalisez, vous le réalisez bien, je dois le reconnaître et je félicite le travail qui a été fait par l'équipe dans laquelle j'étais précédemment. Mais je vous donne cette excuse, M. le Maire, votre ignorance politique faisait que vous étiez loin d'imaginer ce qu'il y avait à faire. Effectivement, vous ne pouviez pas tout faire.

M. le Maire : M. BOISSEL.

M. BOISSEL : Alors oui. Donc concernant ces orientations budgétaires, on sera un peu moins long que l'opposition de gauche. Tout d'abord, évidemment, les contribuables seront les grands perdants de ce budget 2024 puisque la base fiscale va augmenter de 3,8%. 300 000€ vont passer des poches du contribuable aux poches de la commune et donc évidemment, il aurait été préférable que la commune choisisse une compensation pour ceux qui vont payer, qui sont durement touchés par l'inflation. Tous les propriétaires ne sont pas riches et ils payent un lourd tribut à la crise actuelle, à la crise fiscale, au fameux choc fiscal qui ne s'est pas produit et à la crise en général. Mais moi je m'interroge aussi sur peut être quelque chose qui n'a pas été mentionné par l'opposition de gauche, ce sont les recrutements à part la police municipale à laquelle nous nous adhérons, on parle de 3 recrutements supplémentaires aux services techniques. Alors je l'avais évoqué dans lors du dernier Conseil, la question du recrutement, la question du personnel, elle ne peut être véritablement appréhendée que quand on a eu un document et en particulier le fameux rapport social unique que personne ne mentionne, qui aurait dû être publié depuis le 1^{er} janvier ou au moins jusqu'à la date du 31 décembre, il devait être publiable. Dans le dernier Conseil, M. le Maire, vous nous aviez dit, « je vérifierai ». On attend aujourd'hui votre réponse avec impatience. Comment débattre de recrutements, de charges de personnel qui sont plus de la moitié des charges de fonctionnement de la commune, sans un document qui nous dit précisément de quoi il retourne ? Pourquoi recruter 3 techniciens, enfin 3 personnes supplémentaires ? Donc on aimerait bien avoir des documents qui nous donnent une vue d'ensemble de la gestion. Est ce qu'il y a d'ailleurs une gestion des ressources humaines dans cette commune ? Il ne suffit pas d'aller à une réunion de citoyens qui d'ailleurs ont le droit à la parole, c'est bien évident, mais il faut aussi recruter en fonction de données objectives, celles du personnel et celles des finances de la commune. Alors à la différence de la gauche, nous demandons une baisse de la fiscalité, mais nous ne demandons pas d'augmentation des dépenses. C'est là notre différence ; nous voulons à la fois la baisse de la fiscalité et la baisse des dépenses, ce qui est bien sûr une des contradictions de l'opposition de gauche. Merci beaucoup.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. BOISSEL : Peut-être bien M. BELLOTEAU, mais on en parlera plus tard si vous le voulez bien.

M. le Maire : Vous commencez à répondre techniquement M. MATHIAS ?

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors oui, je vais commencer à répondre, je ne sais pas si je vais... Ah excusez-moi...

M. Patrick CAPOT : A mon tour je pense également que vous faites plus qu'abstraction du contexte « Macron économique » dans lequel s'inscrit notre budget. Toute comparaison avec quelques pays frontaliers européens ne masque pas l'affaiblissement continu de l'action publique (ce que révèlent toutes les actions de manifestation en France des agriculteurs aux consommateurs) qui dénoncent le dogme absolu de la réduction de la dépense publique avec le refus persistant du gouvernement de s'attaquer aux inégalités aggravées dans le pays. Les fortunes s'envolent, les dividendes pleuvent et les salariés pleurent ! Emmanuel Macron qui a le soutien de votre majorité est bien le Président des riches et si le budget de la nation vise les économies, le gouvernement décide à nouveau d'aggraver l'endettement public en prévoyant de réemprunter 280 milliards d'euros, une première historique pour la France, et c'est la nation qui paiera la facture du « réarmement » ! Le document ne le mentionne pas et quand il parle dans sa partie 2 de l'objectif de réduction de la dette publique il ne mentionne pas les 3 000 milliards que représentent la dette qui a doublée depuis le premier quinquennat Macron. Voilà le mur dans lequel conduit l'impasse du choix de la dette au détriment de l'impôt. S'endetter peut-être utile pour investir, c'est la dette « saine ». Mais le problème est l'ampleur de la structure d'une dette ; pensez qu'il existe 1800 à 2000 dispositifs d'aides aux entreprises : 56% seraient des subventions, 5% des allègements fiscaux. Ensuite vient aussi et pour être tout à fait pragmatique, le refus d'une fiscalité juste et progressive pour tous car l'état record de la dette a pour conséquence une bulle financière créée par les intérêts de cette dette qui fragilise l'Etat. L'argent prend alors le dessus sur nos valeurs : Liberté, Egalité, Fraternité, pourtant l'argent ne fait ni la nation ni la démocratie. Votre document annonce en cela des intentions (réduction du déficit public, protection du pouvoir d'achat, transition écologique...) mais avec de vagues moyens ou dotations insuffisantes à l'appui pour les collectivités et présentées tout au plus « stables » par le document des orientations budgétaires. Avouez M. le Maire, M. MATHIAS, que dans le contexte, malgré votre pragmatisme et vos « efforts » pour équilibrer le budget communal, que l'Etat non seulement ne donne pas l'exemple mais savonne bien la planche des collectivités déjà à la peine pour investir et développer les services publics. Elles seront à nouveau mises à contribution, il n'y aura plus de dotation globale de fonctionnement versée aux communes, ce qui signifie 5,6 milliards d'euros en moins dans les caisses et le gouvernement confirme la suppression de la CVAE, cet impôt local dû par les entreprises après la suppression de la taxe d'habitation où pas un euro de différence ne doit bénéficier à la commune (nous avons dû en restituer 160 000€ en 2023). La fin du bouclier énergétique est aussi source d'inquiétude. En effet, elle représentera une perte de 2,3 milliards pour les ménages quand on sait que la hausse des prix va se poursuivre à hauteur de 10%. Les ménages modestes, les classes moyennes, en feront les frais, aucune mesure

forte et significative pour accompagner la création de logements annoncée par le gouvernement ATTAL, en tous cas le document ne le mentionne pas. Ce sont 2,42 millions de ménages qui sont en attente d'un logement social. La chute des mises chantier est chiffrée à 20%. Selon un rapport OXFAM France publié en décembre 2023, les 25% les plus modestes des ménages consacrent aujourd'hui deux fois plus de leurs revenus aux dépenses de logements que les 25% les plus aisés. Explosion des prix immobiliers, course à la rentabilité pour les résidences seniors ou étudiantes, accès au crédit plus difficile, cette crise nous touche toutes et tous. Mais ce gouvernement, plutôt que de se préoccuper de vrais problèmes de pouvoir d'achat des Français a une nouvelle fois pratiqué « l'enfumage » et fait le choix de brandir l'étendard d'une loi sur l'immigration, qui selon lui, est responsable de tous les maux des Français. On dit souvent que l'on a la classe politique que l'on mérite...Rappelons au passage que l'immigration est une richesse pour notre pays. Chaque année les travailleurs et travailleuses étrangers font rentrer 60 milliards d'euros de cotisations sociales et d'impôts. Sans eux, il y aura beaucoup moins de médecins dans nos hôpitaux, d'aides à domicile, de cuisiniers, de livreurs, de maçons par exemple. Les premières lignes, encensées pendant le COVID, pour beaucoup et c'est à l'image de notre commune, ce sont aussi elles et eux parce qu'ils ont tous leur place ici et sont une composante à part entière de la mosaïque qui compose notre population Colomniéroise. Face au vieillissement de notre parc de logements sociaux, nous avons anticipé avec l'ANRU le besoin de rétablissement de construction de logements neufs à Coulounieix-Chamiers. C'est pour notre commune un marqueur politique fort et historique pour augmenter la population sur cette commune et faciliter l'accès aux foyers modestes et classes moyennes au logement et à la propriété. Je salue la présentation qui nous a été faite pour le Quadrant Nord-Est, mais si nous voulons nous inscrire pleinement dans les objectifs du contrat de ville avec le Grand Périgueux, le programme de reconstruction prend du retard dû à l'absence d'une dynamique nationale, au déclin des investisseurs. Vous l'avez évoqué, des promoteurs qui se livrent au chantage de travaux de voirie et je suis inquiet des coupes budgétaires annoncées y compris par le Département qui a la compétence de la pierre. S'agissant de l'éco lotissement Bellevue, je salue à mon tour votre écoute sur ma proposition d'achèvement des travaux de voirie donnant ainsi la qualité qu'il mérite. Cette offre participe à compléter une politique écologique de mixité sociale et de ressources foncières grâce au logement que nous avons voulu pour notre commune. Au chapitre des opérations d'investissement, je ne vois pas apparaître la transformation du bâtiment administratif du Pays de l'Isle, ancien tri postal, en local de santé dédié à la consultation des médecins suite au départ prévus des deux praticiens médecins généralistes de l'avenue du Général de Gaulle. Je pense qu'il faudrait réfléchir à un investissement et un montage financier pour l'édification d'une « maison de santé » sur cette commune voire à l'échelon cantonal M. le Maire, Conseiller départemental, car le manque de médecins, de kinés, de dentistes, va s'avérer criant alors que le quartier ANRU de la commune va s'étoffer en habitants. La population alentour vieillit et le « bien-être » passe par une qualité suffisante de l'offre des soins, ce n'est pas une compétence obligatoire certes, mais c'est une ambition que vous devez avoir et vous vous étiez engagé, je vous cite, « à vous occuper personnellement de la Santé ». Même si je note la création du CMSI ou d'un futur CMSI avec l'arrivée de la Clinique du Parc, il n'empêche que c'est soumis aux aléas libéraux de la Santé. En conclusion de ma

contribution au débat des orientations budgétaires, si je partage les perspectives 2024 qui en découlent, en revanche les priorités et les moyens pour y parvenir font divergence entre nous. Non pas en simple qualité d'élus de l'opposition, mais parce qu'aujourd'hui sans réforme de la fiscalité, la loi de finances pour 2024 ne peut conduire les communes qu'à l'impasse et l'injustice. Que ferions-nous sans l'intercommunalité, le Département malgré les difficultés qu'il affronte avec la loi Notre et un trou de 32 millions d'euros qui va imposer des économies sur tous les postes et les secteurs culture, sport, éducation, logement, aide aux communes... Bref les intentions y sont mais les moyens financiers manquent. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par Vincent BELLOTEAU sur les investissements, la voirie en particulier, qui a toute l'attention des riverains de nos quartiers eue égard à vos promesses non tenues, ni sur le personnel qui ne peut-être une variante d'ajustement quand on prétend maintenir un haut niveau de services sur la commune. Vous ne pourrez faire l'impasse de recrutement dans les métiers et missions des agents territoriaux (recrutement au statut), car sans eux les élus ne peuvent mettre à exécution leur programme. Pour terminer dans le débat je me permets de vous suggérer de ne pas accepter la proposition émise par mon collègue Vincent BELLOTEAU qui consiste à diminuer le budget alloué aux indemnités d'élus (20 000€) au profit de celui des associations. J'étais opposé à cette proposition en tant qu'élus de la majorité au précédent mandat. Les mots qui qualifient l'idée sont induits dans la proposition avec l'arrière-pensée qui les caractérise. Les indemnités ne constituent ni un avantage ni un privilège surtout quand le rôle de l'élus est tant décrié. Les indemnités sont une compensation pour l'investissement et l'implication des hommes et des femmes qui animent, sur leur temps de travail, sur leur temps de vie, la politique municipale. L'objet de ma contribution au débat des orientations budgétaires de ce soir est de souligner le manque de ressources pour les communes. En quoi prendre sur le budget attribué aux indemnités d'élus améliorerait l'action publique en faveur des associations ? J'ai dit les difficultés y compris celles du Département qui va sabrer dans l'aide aux communes qui ne semblent pas émouvoir M. BELLOTEAU, alors que moi elles m'inquiètent fortement. De plus, à l'heure où le nombre de démission de collègues du mandat municipal n'a jamais été aussi fort quelles qu'en soient les raisons, il faut au contraire renforcer le statut de l'élus pour donner confiance dans le mandat politique. Je défends les élus, le maintien de leurs indemnités, loin de les rogner il suffit plutôt de compenser au juste prix un engagement qui n'a pas de prix. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. CAPOT.

Inaudible

M. le Maire : Ah non non, attendez, non non non là maintenant vous avez eu quand même...

M. Philippe GORY : Je sais que le match de foot, on le sait tous...

M. le Maire : Non, stop, là c'est fini !

M. Philippe GORY : On est en débat, aucun règlement...

M. le Maire : Et bien je vous réponds, demi-heure à chaque fois...

M. Philippe GORY : Excusez-moi, là je ne comprends pas votre attitude...

M. le Maire : Voilà, je réponds d'abord et vous parlez, mais alors pas demi-heure encore.

M. Philippe GORY : Je n'avais que 2 points et j'en avais pour 4 minutes.

M. le Maire : Bon je réponds d'abord. Vous répondez techniquement M. MATHIAS ?

M. Jean-Marc MATHIAS : Je vais faire déjà...

Inaudible

M. le Maire : Il n'y a que vous qui parlez

Inaudible

M. le Maire : On n'applique pas ça ailleurs parce que je vous annonce que par exemple au Département, c'est le chef de chaque parti qui parle, et heureusement parce que quand vous avez 50 personnes et que chacun doit s'exprimer ! Alors en plus je suis très content de l'expression de chacun parce que dans votre groupe je vois que vous n'êtes pas tout à fait d'accord sur certaines choses et je vous en félicite parce qu'au moins il n'y a pas de pensée unique.

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors je voudrais revenir d'abord sur tout ce qui a été fait effectivement sur les dernières années en matière de budget. Il est faux de dire que nous avons aucun résultat. Il est faux de dire que nous n'avons rien fait. Si je prends page 14 pour illustrer, parce qu'il faut bien quelques chiffres pour illustrer, je regarde l'épargne nette de 2017 à 2023. Je vous rappelle la baisse de fiscalité de l'année 2020, 150 000€. En 2021, si on additionne les 150 000€ avec les 300 000€, les 3 points ça fait 450 000€. Je vous laisse juste additionner à l'épargne nette des années 2020 : 150 000€, des années 2021 : 450 000€, des années 2022 : 450 000€ et des années 2023 : 450 000€. Cela montre l'effort d'économie que nous avons fait sur le fonctionnement. Et d'ailleurs on peut le montrer aussi avec le tableau des effectifs puisque aujourd'hui on est à 109 fonctionnaires alors que l'on était à 127. Donc ce sont deux éléments de notre travail depuis plusieurs années. Donc sont-ils excellents ? Un peu, beaucoup, passionnément ? Ce n'était pas mon propos, mon propos est de donner les chiffres et nous avons travaillé et nous avons des résultats. Donc là pour le coup c'est clair. Alors on peut prendre le compte administratif page 15, parce que là il y a eu un moment donné un flottement là sur les restes à réaliser entre les recettes, les dépenses etc. Vous avez un tableau qui vous montre exactement les investissements et tout ce qui s'est passé sur les investissements. Peut-être n'ai-je pas décrit en séance complètement mais vous avez pu le lire. Donc effectivement M. BELLOTEAU, vous avez parlé des restes à réaliser de dépenses 500 000€ et des 208 000€, mais cela s'inscrit dans un tableau avec le résultat de clôture. Et donc en fait nous avons bien un résultat définitif positif de 42 779€. C'est bien cette proposition de compte administratif qu'il faut regarder. Vous avez souligné une erreur effectivement, de rapport

aussi, mais que j'ai corrigée en séance sur les 4 200 000€ puisque j'ai bien précisé que c'était bien non pas sans mais avec. Concernant le niveau d'endettement, j'ai toujours précisé depuis le départ qu'il y avait un tableau prévisionnel sur plusieurs années et qu'il y avait des années où il pouvait y avoir des emprunts qui peuvent être un peu supérieurs et donc il y a des variations effectivement du taux d'endettement et d'ailleurs globalement de 2017 jusqu'à aujourd'hui le taux d'endettement varie peu ou prou. Je veux dire que l'on est toujours sur les mêmes niveaux, donc il n'y a pas d'endettement supplémentaire. Je tiens aussi à préciser que l'on est dans une période inflationniste, vous l'avez dit aussi, chacun le sait, mais cette période inflationniste, la commune la subit aussi. C'est à dire que nos dépenses augmentent aussi, je l'ai dit au cours du rapport d'orientations budgétaires, et comme tout à chacun, parce que nous avons eu tous plus ou moins des augmentations, et bien il est logique aussi que la commune ait aussi des possibilités de payer toutes ces augmentations. Donc on ne peut pas comparer ; autant en période où il n'y a pas d'inflation 1€ d'une année sur l'autre reste le même, mais en période inflationniste 1€ 2020€ n'est pas 1€ 2023. Donc cela fausse tout à fait vos propos à un moment donné.

Inaudible

M. Jean-Marc MATHIAS : Non non, cela fausse les propos puisque vous les mettez toujours du même côté alors qu'il ne faut pas les mettre que du côté « dépenses », il faut aussi les mettre du côté « recettes ». Bon concernant le CCAS au niveau de d'une baisse de 5 000€, je dis juste une chose financière, il y avait aussi historiquement, mais je laisserai après Rodolphe FERRAZZI l'expliquer sur ce point-là, il y avait une dépense imprévue de 2 500€ donc qui n'était jamais utilisée. J'ai précisé parce que je suis allé les voir pour préparer cela, j'ai précisé qu'en cas d'imprévu, nous ferions une décision modificative. Il n'y a pas de raison donc en fait, on assume les besoins du CCAS. Si M. FERRAZI veut préciser ?

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui. Bonsoir chers collègues. En ce qui concerne le montant de la subvention qui est à la baisse du CCAS, elle a juste été alignée sur celle du budget 2022, budget qui était suffisant pour répondre à toutes les attentes des Colomniérois. Mais moi je suis ravi M. BELLOTEAU que vous vous inquiétiez du montant de la subvention du CCAS. Et c'est le seul moment où vous vous inquiétez de l'action sociale du CCAS parce que depuis 4 ans que l'on a été élus, nous avons fait 13 conseils d'administration. Je ne vous ai vu qu'une seule fois, c'était le 23 mars 2021, et depuis je ne vous ai plus vu. 39 commissions d'aide facultative, vous êtes venu en août 2020 et après je ne vous ai plus vu.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui mais peu importe l'heure, M. BELLOTEAU

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. Rodolphe FERRAZZI : M. BELLOTEAU

M. le Maire : Non, non, il ne vous interrompt pas, ne l'interrompez pas.

M. Rodolphe FERRAZZI : Avec toute la courtoisie qui me caractérise, vous me connaissez bien, je ne coupe jamais la parole des gens, je vous prierais de faire la même chose. Voilà donc si vous veniez plus souvent et au moins aux conseils d'administration, vous seriez au courant de ce qui se passe. Et notre budget est chaque année bien construit et nous répondons...

Inaudible

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui, oui, mais vous avez les documents.

M. le Maire : On n'est pas dans un dialogue. M. BELLOTEAU, religieusement...

M. Rodolphe FERRAZZI : M. BELLOTEAU, dans un débat, dans un Conseil municipal, nous avons des désaccords, des divergences, parfois des affrontements verbaux, mais la règle c'est de se respecter. Et moi je salue l'intervention de M. CAPOT sur le statut de l'élu local parce que vous vous êtes toujours dans les provocations très « Mélanchonnesques », notamment sur les indemnités. Je pense que vous vous n'êtes pas prêt à renoncer à vos indemnités de conseiller délégué à la démographie médicale au Grand Périgueux ? Donc quelles que soient nos positions d'élus, je peux vous assurer que nous travaillons même si nous avons des désaccords. Et nous y passons beaucoup d'heures et même ceux qui ont des activités professionnelles y passent beaucoup d'heures.

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors il restait juste un dernier point, puis j'avais laissé la parole à M. FERRAZZI, mais j'avais un dernier point, c'était sur nos échanges. Donc effectivement ils se sont interrompus, mais en réalité vous avez tous les éléments sur le rapport d'orientations, puisque l'ensemble des choses sont mises, c'est à dire la possibilité d'une contractualisation d'un emprunt de 900 000€. Vous trouvez page 19 son intégration au titre de l'année 2024 prévisionnelle. Et par ailleurs, il est clairement indiqué qu'évidemment, le budget prévisionnel devra intégrer la part estimée des emprunts nouveaux. Ceci étant, sur l'année 2023 par exemple, on ne le savait pas forcément au moment où l'on a fait les orientations budgétaires, mais l'emprunt a été pris en fin d'année et en fait les premières annuités au premier trimestre n'arrivent qu'en avril 2024. Donc il est fortement probable, je ne le sais pas encore aujourd'hui, mais au budget il faudra effectivement le prévoir mais fortement probable qu'il soit aussi en fin d'année et que l'on soit plutôt sur une année 2025 en matière des annuités. Voilà pour répondre complètement à la suite des échanges que l'on a eus, mais en fait, vous avez presque tout sur les débats des orientations publiques.

M. le Maire : M. GORY puisque c'est dans le règlement, je dois vous donner la parole, donc je ne vais pas aller contre le règlement, je vous demanderai quand même de synthétiser.

M. Philippe GORY : Alors je vous rappelle, mes camarades, que nous avons tous le droit de parole lors du débat. Il n'est pas chronométré à 3 minutes, ce serait bien de le rappeler.

M. le Maire : Non mais normalement il y a un temps, j'ai laissé M. BELLOTEAU que j'écoutais religieusement d'ailleurs, je ne l'ai jamais interrompu, malgré parfois des choses qui me poussaient à une certaine réflexion, et même parfois à rire, quoi, dans l'outrance. Excusez-moi M. BELLOTEAU.

M. Philippe GORY : Voilà, c'est du bicouche, sauf qu'il y a combien de mètres linéaires réellement maintenant ? Parce que l'on se pose quand même la question, pourquoi nous serions tous touchés par l'inflation et que ces sociétés du BTP ne garderaient pas leurs marges dans un monde capitaliste au profit des actionnaires ? Donc je pense que c'est 50% sont... je peux finir s'il vous plaît ? Merci. Non non mais j'entends...

M. le Maire : On parlait avec M. MATHIAS, je vous annonce que parfois vous parlez avec M. BELLOTEAU et je ne fais aucune remarque.

M. Philippe GORY : Alors donc, cette hausse en fait est un trompe-l'œil, et vous savez aussi bien que moi que sur la route, il n'y aura pas 50% de plus de travaux puisque eux aussi ont des marges inflationnistes surtout sur les produits pétroliers. Donc on sait ce qu'y a en plus. Vous allez nous préciser combien il y a de mètres linéaires dans le contrat précédent et combien il y en a dans le contrat, j'en ai 3, j'ai dit dans le contrat actuel. Petite précision et M. BOISSEL sera content comme ça, je vais intervenir sur les salariés. À l'heure du débat sur les orientations budgétaires dans notre commune, le groupe Agissons ensemble n'oublie pas les agents municipaux de notre cité. Par contre, notre groupe regrette la non-invitation aux vœux des personnels par l'ensemble du Conseil municipal...

M. le Maire : Oui, je vous répondrai à la fin.

M. Philippe GORY : Tradition républicaine que nous espérons être simplement et vraiment un oubli involontaire. Donc, loin des projets politiques clientélistes des élus, ces femmes et ces hommes travaillent pour le bien vivre ensemble de toute la population Colomniéroise de la naissance à la fin de la vie, dans l'intérêt général, sans distinction d'origine sociale, économique des habitants. Mais ces invisibles, ces premiers de corvée de notre quotidien sont aussi les victimes des politiques d'austérité actuelles, avec une perte nette de pouvoir d'achat de plus de 20% depuis 2010, due au fait que le point d'indice devrait être aujourd'hui à 6,33€ au lieu de 4,92€. Tous les salariés, commerçants, artisans, agriculteurs, petits entrepreneurs sont des victimes collatérales de l'effondrement du pouvoir d'achat et donc du pouvoir de consommation de ces salariés, dû aux attaques des macronistes contre le monde du travail au profit des plus riches. Et vous l'avez démontré tout à l'heure, comme chaque année, la rémunération des agents municipaux est jetée en pâture à la vindicte populaire par les majorités de droite, comme variable d'ajustement des budgets locaux. Ce fameux budget de fonctionnement, bouc émissaire facile pour tous les élus haut perchés dans leurs certitudes qui, en même temps, sans les agents ne pourraient rien faire sur le terrain, ne pourraient pas mettre en place leur programme et donc élus qui finalement n'existeraient pas. Oui, nous devrions tous partager l'idée que les salariés de la commune sont une richesse et non un coût. Agissons ensemble s'interroge sur l'avenir des services municipaux et des conditions d'exercice d'un service public de qualité derrière les chiffres du nombre de personnel en nombre quasi constant, 142 au final, où se cachent d'énormes précarités, puisqu'il n'y a plus que maintenant 107 titulaires de la fonction publique territoriale, et le reste ce sont des vacataires, du moins des contractuels. Donc là il se pose un problème de la précarité au travail. Et troisième intervention, cela concerne le débat qu'il y a eu et que vous voulez nous diviser entre nous, il y a aujourd'hui le rapport *WOERTH et JUMEL* justement sur les indemnités des élus qui va être présenté. Je vous rappelle juste qu'il va falloir augmenter l'imposition, parce que si ce rapport passe, nous tous allons être augmentés pour notre fonction d'élu. C'est bien ce qui est prévu dans le rapport *WOERTH et JUMEL* ? Donc toute

la population va être informée que, parce que l'on travaille plus on va être reconnu, il va y avoir des augmentations. Donc le débat va être mis sur la table. Je sais que c'est actuellement au Sénat et que cela passe à l'Assemblée nationale ou inversement. Il y a des grandes collectivités, le Conseil régional, qui mettent en place des barèmes dégressifs suivant la présence. Voilà, quand vous assistez à 2 réunions, vous avez 25%, quand vous assistez à 11 réunions, vous avez 100%. Je pense qu'il peut être intéressant aussi de réfléchir à d'autres voies pour assurer la présence effective et éviter de jeter les élus en pâture à la population.

M. Jean-Marc MATHIAS : Je réponds sur la voirie. Alors sur la voirie, je ne l'ai peut-être pas assez bien expliqué lors des orientations budgétaires, je vais essayer d'être un peu plus précis. Donc on augmente la partie entretien de 400 000€ à 600 000€ ; en fait cela permet une stratégie nouvelle, c'est à dire qu'on avait une stratégie point à temps et une stratégie avec des rues qui étaient faites on va dire complètement renouvelées et en mettant la somme à 600 000€, on rajoute une couche à notre stratégie, si je peux m'exprimer ainsi, puisque l'on pourra faire effectivement des rues en bicouche. Pour exemple de mémoire, une rue en bicouche telle que par exemple l'avenue Gallieni, qui est quand même assez importante, c'est autour des 60 000€. Alors voilà, c'est juste pour dire que ces 200 000€ supplémentaires, on pourra faire sur les 600 000€ à la fois la partie point à temps, alors que sur les 400 000€ on faisait essentiellement du point à temps. Et on pourra aussi développer une autre stratégie de bicouche que l'on n'avait pas les moyens de faire avec les 400 000€. Voilà.

M. Philippe MOREAU : La rénovation des rues ne se calcule pas en mètre linéaire parce qu'il y a des grandes rues très larges. Il y en a qui sont très très étroites, cela se calcule en mètre carré, donc faire une évaluation en mètre linéaire n'a aucun sens.

M. le Maire : Je vais essayer d'être bref moi parce qu'il y a le match de foot après ! Non, je crois que c'est trop sérieux pour le débat d'orientations budgétaires, j'arriverai à la deuxième mi-temps et ce n'est pas très grave. Tout d'abord, moi je ne rentrerai pas dans le débat sur la politique nationale, je resterai dans le micro puisque mon rôle est d'être Maire de Coulounieix-Chamiers, et d'autres fonctions sur lesquelles je vais revenir. Simplement juste pour dire que la DGF elle a augmenté, elle a augmenté de 400 000 000€ si mes souvenirs sont bons, plus il y a le Fonds Vert. Certes il était annoncé à un certain taux et il est redescendu, mais je veux dire DGF plus Fonds Vert, les collectivités en profitent. Je rappellerai que quand même, sous le mandat précédent de M. HOLLANDE, la DGF avait baissé, et les collectivités et en particulier les communes puisque j'étais à Périgueux à l'époque, et bien c'était difficile et il avait fallu serrer les budgets. Donc ne faites pas le reproche à un gouvernement d'essayer de faire des économies maintenant, alors que sous le COVID on est le seul un des rares pays d'Europe à l'avoir fait en même temps et permettre à toutes les entreprises et à tous les gens d'avoir de l'argent pour pouvoir vivre. Vous alliez en Espagne, vous alliez ailleurs, les entreprises fermaient. Donc c'est vrai que l'on sait que le pays s'est endetté. On ne peut pas reprocher à la fois à un gouvernement de faire du social et donc de s'endetter, après de ne plus en faire, et c'est exactement les mêmes reproches que vous faites à la commune. Vous nous reprochez à la fois de ne pas assez investir, c'était l'an dernier si je retiens vos propos, parce qu'il faut investir pour la commune ; il faut recruter parce qu'il faut des agents communaux, mais en même temps il faut diminuer la taxe foncière et il faut diminuer plein d'autres choses. Je veux dire, à un moment donné, c'est une solution qui est complètement irraisonnable ou alors c'est ne jamais comprendre rien à la gestion. Alors je ne suis pas un spécialiste de

gestion, mais à un moment donné il y a un budget, il y a des recettes, il y a des dépenses et on ajuste en fonction, et en fonction de choix politiques. Et ces choix politiques pour cette année, ils sont d'ordre de 3 à 4 niveaux. Premièrement, nous sommes allés voir les Colomniérois, on a fait 6 réunions, et les deux choses principales sont : la voirie, l'entretien de la commune et des espaces verts et les incivilités. D'ailleurs les années précédentes on avait déjà investi de façon importante par rapport à la voirie. Alors je ne vais pas ressortir les chiffres parce qu'à chaque fois vous me les contestez, mais je les ai là, et si on les analyse, on a fait plus de voirie oui que vous malgré l'ANRU que vous n'aviez pas à l'époque. Donc, les investissements en plus de l'ANRU, ils sont supérieurs et nettement à ce que vous faisiez. La voirie on l'a déjà dit, cela va être augmentation des bicouches sur l'ensemble de la commune, mais on n'oublie pas les rues ; on fait de la voirie à Bellevue parce que cela a été aussi demandé lors des 6 rencontres, et on va faire la rue Eugénie Cotton prolongée parce que lorsque l'on fait de l'ANRU et de la voirie ANRU, on en paye une partie et une grosse partie. Moi j'étais cet après-midi avec le Département et le Grand Périgueux et je vous annonce que, au niveau de l'étalement de la dette d'ANRU en particulier avec le Département, c'est 250 000€ que l'on donnait. Et étant donné l'augmentation des coûts et la nouvelle répartition, la dette de l'ANRU va s'étaler sur au moins deux années supplémentaires à raison d'à peu près 300 000€. Alors quand vous dites que l'on n'a rien fait, moi j'ai dit que l'on a fait 90%, vous vous dites que l'on en a fait 10%; je vous en remercie. On va s'y atteler et dans les deux dernières années, on va essayer de rattraper le temps perdu. Mais quand moi je regarde notre programme, que vous disiez à l'époque qui était hyper mince, alors vous pouvez m'accuser, 3 pages, mais en tout cas, on en a fait. Par exemple, pour le musée Starlux, heureusement que l'on ne l'a pas fait. Chancelade s'en est emparé, Périgueux à l'époque j'y étais, on voulait le faire, personne ne l'a fait parce que c'est un gouffre financier. Alors éventuellement en se groupant, en mutualisant, on pourrait y arriver. Bon je ne vais pas rentrer dans tous les détails mais je vous remercie et on va essayer de continuer. En ce qui concerne la police municipale, c'était aussi une priorité de ce budget. Voirie, point à temps augmenté, on fait quand même des rues. Deuxièmement, police municipale : police municipale, c'est aussi une demande de nos citoyens. Alors je rappellerai quand même que compte tenu du travail qui a été fait avec les policiers délégués à la cohésion police population, le travail, la police nationale qui a été renforcée, la vidéoprotection, on représente 12% de la population zone police, nous. Et on est à 7% des interventions policières, ce qui signifie que la délinquance, la petite délinquance, il y a eu quand même de la grosse délinquance puisqu'il y a eu des meurtres, mais la petite délinquance a baissé énormément sur la commune et c'est vrai qu'avec les incivilités, il y a un sentiment d'insécurité qui existe. Je peux le comprendre et donc on va s'y atteler en recrutant un policier municipal. Alors comme nous sommes des gens prudents, on commence par 1 cette année parce que le budget vous l'avez vu, et l'année prochaine on fera un deuxième, parce que c'est vrai que pour être efficace, il faut 2 policiers municipaux. Vous avez dit oui dans mon programme que j'avais dit la police municipale partout. Non. J'avais dit que j'interviendrais au niveau du Grand Périgueux pour qu'il y ait une police municipale intercommunale. Cela n'a pas été accepté par le Président et mes confrères. D'autres choses ont été acceptées comme le Silot qui a été voté à l'unanimité, 12 000 000€ qui vont être investis sur la commune, ça c'est vrai. Par contre on a réagi, augmentation de la police nationale, bon ce n'est pas tout à fait de notre fait, mais enfin on l'a dit à chaque fois que l'on a rencontré et j'avais rencontré M. DARMANIN deux fois pour lui dire qu'il était important qu'il y ait une présence policière, vidéoprotection qui n'était pas sur le programme parce que l'on a fait des choses qui étaient hors programme vous en conviendrez. Et troisièmement, police municipale qui va être mise petit à petit sur la commune parce que nous sommes des gens

prudents et qu'évidemment il y aura des investissements qui seront faits en fonction. Et cette année, dans le projet de contrat de ville et politique de la ville, il y a l'axe 2 ou 3 qui est la sécurité et lutte contre l'insécurité. Évidemment, pour l'équipement des policiers, on l'a mis dans le contrat de ville et j'espère que l'on va profiter justement des subventions d'État qui veut investir sur ce côté-là pour avoir un maximum de possibilités. Comment on fait pour un des troisièmes axes qui est dans le futur programme de la ville de Coulounieix-Chamiers, qui est la transition écologique, et là, toujours on reste sur l'éducation puisque l'on va refaire l'école. Alors on est toujours dans l'étude des bilans, vous savez, énergétique, il doit être fait là, et évidemment quand on aura les résultats du bilan énergétique et qu'on fera un choix, on vous le présentera en commission pour que vous participiez à ce choix qui est fondamental. C'est à dire le passage d'une énergie fossile à une énergie renouvelable avec isolation. Alors on ne sait pas encore à quel stade au niveau de l'isolation, mais en tout cas les menuiseries seront remplacées et isolation des toitures. Donc on favorise l'éducation et on favorise la transition énergétique. Alors je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été fait sur la transition, sur ce qu'on va faire dans la transition écologique, parce qu'à chaque fois vous nous dites que l'on fait rien, mais on a, si vous lisez bien, on est à plus de 700 000€ de budget qui est transversal à tous les autres budgets, mais on a fait exprès de le mettre pour répondre à cela. Donc dans l'entretien de la ville, on investit pas ce que l'on a écouté les Colomniérois sur le recrutement qui ne fait pas plaisir à M. BOISSEL, de 2 agents. Je veux dire qu'à un moment donné si on a pu faire tout cela, c'est à dire baisser ; vous avez baissé avant les élections de 1,5 juste avant, je ne sais pas pourquoi c'était peut-être pour que pour faire que les gens votent pour vous, cela n'a pas marché, mais en tout cas c'est nous qui, l'année d'après, avons sur le budget, 1,5 point en moins. On a fait 3, oui cela a été un choc fiscal. Pourquoi cela a été un choc fiscal ? Parce qu'il y a des promoteurs immobiliers qui viennent investir ici. Attendez, excusez-moi, mais avant je n'en n'ai pas vu un promoteur immobilier investir. Vous, vous avez fait de la promotion immobilière par vous-même avec le lotissement Bellevue qui a coûté une fortune à la ville de Coulounieix-Chamiers, certes 60 logements en plus, mais on fera le bilan à la fin parce que, oui, je crois que cela a coûté aux Colomniérois. Nous, il y a de la promotion immobilière, 90 à DNAHome, Pichet qui arrive qui va permettre une reconquête démographique. Alors je vous annonce quelque chose, c'est que l'on avait perdu 1000 habitants. Le dernier recensement qui va être publié, la fourchette va être à 7949, ce qui fait que déjà on a reconquis des habitants. Alors que si on se réfère à 2021, il y avait encore certains immeubles qui étaient là, donc les gens sont partis et on reconquiert. Reconquête immobilière, attractivité, attractivité économique. « Reconquête » bon, excusez-moi, M. BELLOTEAU, reconquête démographique, je ne fais aucune allusion politique au mot « reconquête ». Donc reconquête économique : Cré@Vallée Nord, Cré@Vallée Est, voilà on essaie par ce choc fiscal et par cette attractivité, à ce que les gens, les promoteurs et les industriels investissent sur la commune pour justement faire de nouvelles rentrées fiscales pour pouvoir réinvestir. Police municipale, transition écologique, mais on n'oublie pas l'entretien des bâtiments parce que l'entretien des bâtiments cela ne se voit pas. Les électeurs se disent « Ah bah ouais mais ça ne se voit pas ». Par contre c'est très important pour les associations : tennis, padel, ateliers de la ville, sols pour la salle de ping-pong. On participe aussi, ça se voit même, mais on le fait. ANRU on a continué. Je vous remercie, M. BELLOTEAU, Mme BORDES, parce que quand vous dites que M. CAPOT et Mme BORDES de m'avoir remercié, d'avoir continué l'ANRU, c'était évident, c'est la continuité républicaine. Et quand quelque chose est bon, 52 000 000€ d'investis sur la commune ou la commune donne 5 000 000€, ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'il y a des frais annexes de voirie, mais c'était quand même important. Et je vais vous annoncer une belle...quand

vous dites que l'on n'a rien fait : Quand je suis arrivé, certes, Mme BORDES avait signé l'ANRU, vous, vous avez participé aussi, en tant que conseiller du Maire, à signer l'ANRU. Mais il a fallu quand même tout mettre pour que ça huile, pour que ça parte. Des réunions incessantes, là, depuis le début de l'année, on est plutôt en fin d'ANRU, de nouveau, ça serrait. Et je vais vous annoncer une bonne nouvelle : E bis, F, F bis qui étaient les 3 derniers à réhabiliter, ces 3 Bâtiment devaient être réhabilités à un niveau inférieur aux autres, c'est-à-dire que compte tenu qu'il y avait plus d'argent j'avais négocié pour que ce soit la fourchette basse, pour que l'on puisse finir ce programme de réhabilitation ANRU. Et après Périgord Habitat aurait investi ou non pour réhabiliter un peu mieux. Et bien on a réussi et c'est une excellente nouvelle de cette fin d'année que le taux de réhabilitation des 3 derniers et ils vont partir ensemble, alors que normalement ça devait être étalé, va être au taux maximum. Et en plus on a dégagé 500 000€ du Grand Périgueux qui vont permettre deux solutions : je vais faire une réunion avec la population, moi j'ai une préférence mais voilà, soit faire des balcons en bas pour 18 logements, soit réhabiliter les cuisines de 130 logements. Ce sera à eux à choisir. Donc, c'est une bagarre incessante, même si je reconnais l'ANRU a été initié avant, mais cela fait 4 ou 5 ans que l'on travaille dessus et que l'on investit tout le temps, et c'est en plus des investissements que l'on fait. Cumul...alors là M. BELLOTEAU vous aimez bien les attaques personnelles ? Quand vous dites que je suis là du matin 10h jusqu'à 18h, enfin que je ne suis pratiquement pas là, c'est ce que vous voulez dire. Je vous annonce que je me lève à 5h tous les matins où je prépare les dossiers de 5h à 8h. Là je déjeune avec ma femme, vous voyez je livre mon intimité, et je viens après travailler là toute la journée jusqu'au soir. Alors évidemment je cumule, je suis Vice-Président du Grand Périgueux et je suis Conseiller départemental ; vous ne pourrez pas me dire le contraire, c'est que quand je suis au Département ou quand je suis au Grand Périgueux, certes, je défends l'intérêt du Grand Périgueux où je suis, ou j'essaie de travailler au Département mais c'est aussi dans l'intérêt de la commune, c'est à dire que c'est complètement lié. Par contre moi je suis présent parce que quand vous me dites que les indemnités de l' élu, et je remercie M. CAPOT, parce qu'avec le travail que l'on fait, quand vous dites que je ne suis pas là le weekend, excusez-moi je suis souvent là le weekend lorsqu'il y a des manifestations. En revanche, moi je ne vous y ai jamais vu mais ce n'est peut-être pas aux mêmes c'est sûr. Mais quand vous me dites que les indemnités des élus on met trop, d'abord, je vous dis que là, il y a une partie en prévision de formation. Vous m'avez demandé de la formation et c'est logique, vous y avez droit, et quand je vois, et je remercie M. CAPOT, les ennuis que l'on a, les incivilités, enfin pas moi personnellement mais mes collègues élus qui travaillent et j'en vois qui travaillent pratiquement pour pas grand-chose, dans l'intérêt des citoyens. Vous nous reprochez ces indemnités mais par contre quand vous vous aviez un traitement à la ville de Coulounieix-Chamiers qui vous fait placer dans les gens « riches » puisque les gens riches sont à 3 800€ par mois je veux dire, vous n'aviez aucun état d'âme pour vivre, mais je ne vous le reproche pas. Vous deviez travailler sûrement pour la commune. Mais enfin ce n'est pas la peine de reprocher aux autres ce que vous-même... Alors vous-même, vous avez une indemnité d' élu au Grand Périgueux qui n'a jamais été votée. On ne sait pas pourquoi vous êtes le seul, et moi au Grand Périgueux sincèrement au Conseil communautaire, je ne vous y voyais pas. Alors maintenant vous avez l'intelligence de venir, de signer, et à la quatrième délibération, vous partez. Écoutez, je l'ai remarqué plusieurs fois, non mais vous me dites « c'est ça », la prochaine fois je pourrais vous le dire en passant, je vous dirai « au revoir Vincent » à la quatrième délibération. Alors qu'il y en a 36 et que nous avec notre modeste indemnité, parce que vous la connaissez mon indemnité au Grand Périgueux, je reste jusqu'à 20h, 20h30 ou 21h pour écouter parfois des délibérations qui ne me concernent pas mais par contre j'ai le respect de la fonction

et de l'indemnité et je travaille. Donc vos leçons de moralité, toujours par rapport à nous, je trouve que c'est indécent parfois et je ne vous rappellerai pas d'autres événements qui sont arrivés... Alors en ce qui concerne la taxe foncière, et là je m'adresse à tout le monde, vous dites que je ne tiens pas mes engagements. Je vous annonce que si vous relisez mon engagement, j'ai dit que je baisserai la taxe foncière mais je n'ai pas précisé sur la durée et combien de temps. Et vous m'avez dit que les finances étaient délicates. Non, les finances sont excellentes compte tenu...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Pour 2024, mais on anticipe. 2024 on a encore peur de l'inflation, on a encore peur de plein de choses et on anticipe. Donc M. MATHIAS a une prudence, vous l'avez vu, et autre chose quand même, qui aurait pu anticiper que 2 ans de COVID et un conflit en Europe qui fait en sorte que le prix des matières premières explose, l'inflation donc les salaires augmentent et donc nous, par ricochet malgré notre gestion bonne, et bien il y a des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté pour la première fois depuis 3 ans. Parce que heureusement que l'on avait fait preuve d'une gestion prudente, maîtrisant la masse salariale, maîtrisant les frais de fonctionnement pour pouvoir augmenter en ayant un taux d'investissement supérieur au vôtre et en ayant toujours un taux de désendettement qui est à 5,07, ah non qui est à 4,97. Je rappelle que vous, en 2017, il était à 5,07. Quand vous dites que je ne désendette pas la commune, je vous rappelle que le niveau d'endettement de la commune en 2019, quand on a pris, était à 8 680 000€ et qu'en 2014, il était à 11 264 000€. Nous on est à 7 318 000€ + 818 000€, ce qui fait 8 000 100€, ce qui est largement inférieur à vous. Quand vous me dites que l'on ne baisse pas la taxe foncière, là je rêve, parce que vous vous avez fait plusieurs augmentations en 2014 ; d'ailleurs à l'endettement de 11 000 264€, vous avez fait plusieurs augmentations successives de la taxe foncière : 1,5 en 2015, 2 points en 2016. Alors quand vous êtes au pouvoir, vous dites...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Mais je sais, ce n'est pas vous, puisque vous vous n'étiez que conseiller du maire et vous n'étiez pas élu. Mais enfin quand il s'agit

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Non mais c'est vous qui me le dites à chaque fois. Donc je préviens. Ce qui veut dire que lorsque vous êtes au pouvoir, vous pouvez augmenter la taxe foncière, par contre, nous on la diminue de 4,5 et vous nous dites, « vous ne la baissez pas de 1,5 ». C'est nous qui l'avons subi dans le budget +3 maintenant.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : 4,5 : bon 1,5+3 M. BELLOTEAU, vous avez un problème avec les chiffres. Remarquez, c'est normal, vous n'avez jamais su gérer, mais enfin ce n'est pas grave. Heureusement que les Colomniérois ne vous ont pas élu parce que l'on aurait des problèmes de gestion en faisant un investissement énorme, en recrutant de la masse salariale et en diminuant les impôts.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Ah mais avec plaisir, mais je n'ai pas dit que je repartais d'ailleurs. Donc attendez que je dise que je repars et d'ailleurs, je ne sais pas si vous vous allez repartir. Voilà, peut-être que vous vous lasserez à force, mais cela m'étonnerait. Mais en tout cas je serai très content que l'on ait de nouveau ces débats et je serai très content du bilan que l'on a. Donc vous nous dites de baisser la taxe foncière ; alors la taxe foncière, heureusement que l'on ne l'a pas baissée l'an dernier. Alors quand vous me dites que M. GORY ses impôts augmentent ; M. GORY, quand même, vous travaillez aux impôts, vous le savez que les bases augmentent, mais nous, on a baissé de 4,5 la part communale. Si l'on n'avait pas baissé de 4,5, vous auriez payé encore plus les impôts. Certes c'est le gouvernement qui a augmenté les bases, mais heureusement, parce que vous dites qu'il faut augmenter les salariés et je remercie tous les salariés qui travaillent ici, et c'est ce que vous avez fait tout à l'heure. Mais heureusement que nous aussi on a augmenté les bases parce qu'il y a de l'inflation, il y a un problème, mais il faut augmenter. Donc les bases ont augmenté mais heureusement que l'on a augmenté, que l'on n'a pas baissé parce que cette année on aurait été peut-être en difficulté financière. Donc on ne les a pas augmentées et les charges ont plus augmenté que les bases, que l'augmentation de la base fiscale. L'an prochain, de 3 cela va augmenter, mais à quel point sera l'inflation ? Moi je ne peux pas le prévoir, ce n'est ni la faute du gouvernement, ce n'est ni la faute à personne, c'est la faute à quoi, à un contexte international qui est dégradé. Moi je n'y suis pour rien si TRUMP risque d'être élu, s'il y a des fachos de droite qui sont élus et de l'ultra gauche qui est élue et qui attaque d'autres pays. Moi je n'y suis pour rien ; l'inflation augmente.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Vous faites marcher votre imagination, M. BELLOTEAU. Moi je dis qu'heureusement on n'a pas baissé la taxe foncière d'un point. Donc moi je tiendrai mes promesses l'an prochain, et non pas 3 mois avant les élections, à priori la taxe foncière sera baissée. Mais par contre on fait des économies tant qu'on le peut, pour essayer de compenser cela. Voilà à peu près ce que je voulais dire. J'ai dit que ce budget voirie, entretien, police municipale, transition écologique, sans oublier l'ANRU et l'entretien des bâtiments. M. BOISSEL, je vous ai répondu, on ne baisse pas la taxe foncière cette année pour certaines raisons. Les dépenses je voudrais bien les baisser, malheureusement, par le phénomène de tout ce qu'il a été dit, cela augmente. On recrute, pourquoi ? Parce qu'à un certain moment on est face à du travail, il faut le faire. Donc dans certains secteurs et en particulier les espaces verts, et bien on va recruter. Alors M. CAPOT, je vous réponds sur le problème de la médecine ; si on ne l'a pas mise, c'est parce que les médecins n'ont pas encore signé, cela fait 2 ans qu'ils veulent signer et nous on entamera les travaux que s'ils signent. Vous comprenez bien qu'on ne va pas faire 30 000€ ou 40 000€ de travaux si les médecins ne s'installent pas là. Alors c'est en bonne voie cela va se faire, c'est la première réponse. Deuxième réponse, oui, on est en train de réfléchir à une maison médicale. Si elle ne se peut pas se faire par le privé, c'est à dire que les finances de la commune, et bien on ira voir M. BELLOTEAU s'il peut nous aider à monter une maison médicale publique. Et troisièmement, la Clinique du parc, on l'a vu...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Vous avez changé de poste ? Je n'étais pas au courant.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : PMI. Moi je pense que j'ai répondu à peu près à tout. Et bien je vous remercie de ce débat d'orientations budgétaires.

M. Patrick BOISSEL : Une petite remarque, vous n'avez pas répondu à mon interrogation qui n'est pas anecdotique.

M. le Maire : Alors oui, alors le rapport social unique. J'ai la réponse, il est élaboré, il est fait. Le rapport social unique, il est fait, il est passé en CST et donc il va être...

Inaudible

M. le Maire : Alors il sera présenté à la prochaine commission administration générale, et ensuite si vous êtes là, vous aurez déjà la primeur et il sera publié je pense.

Inaudible

M. le Maire : On est un peu en retard, mais il n'y a pas que nous qui sommes en retard.

Inaudible

M. le Maire : Ecoutez on n'est peut-être pas d'accord sur les décrets mais en tout cas vous l'aurez. Mme BORDES, vous vouliez juste...

Mme Mireille BORDES : Oui, moi, c'est juste une toute petite précision sans importance. Vous avez dit que l'Office ayant des difficultés, cela avait compliqué la rénovation des immeubles. Je voudrais juste vous rappeler, M. le Maire, que l'Office qui était en difficultés, c'était l'Office municipal de Périgueux, commune dans laquelle vous étiez élu à l'époque. Et qu'ensuite c'est le Département qui a repris les 2 Offices, qui a fait fusionner les 2 offices sinon l'ANRU n'aurait jamais existé parce que l'Agence de Renouveau Urbain ne voulait pas suivre en raison de l'endettement de l'Office municipal de Périgueux.

M. le Maire : Vous avez parfaitement raison Mme BORDES. Et en plus il y a le cautionnement de la CGLLS. Alors je me suis peut-être mal exprimé ; l'ANRU était à un niveau de rénovation. Compte tenu des augmentations sur les 3, cela faisait un 1 000 000€ ou 1 200 000€ de supplément qui avait été pris par Périgord Habitat. Mais il ne pouvait pas faire plus. Et maintenant on a réussi à trouver des financements pour avoir le taux d'habitation, le supérieur. Voilà bon on va conclure. Donc vous avez pris acte à l'unanimité. Je vous remercie de la qualité des débats.

2024/07

AMENAGEMENT PAYSAGER ET VOIRIE DU LOTISSEMENT BELLEVUE – RECTIFICATIF DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

L'éco-lotissement « Les jardins de Bellevue », composé de 65 lots viabilisés, sera achevé en 2024 avec un aménagement paysager harmonieux et respectueux du site : espaces verts, cheminements piétons, parcs et éventuellement jardins partagés.

Des voiries (chaussées et trottoirs) seront également aménagées afin de permettre une circulation aisée.

Il est indiqué au Conseil municipal que le coût du projet s'élève à 250 000 € HT.

Pour réaliser cette opération, un premier plan de financement avait été voté par le Conseil municipal le 5 décembre 2023 avec une sollicitation de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que celle du Grand Périgueux au titre du Fonds de solidarité.

Or, les services de la Préfecture de la Dordogne ont indiqué par message le 12 février dernier que le dossier relevait du Fonds vert et qu'il ne serait donc pas instruit au titre de la DETR.

Le tableau financier ci-dessous présente donc le plan de financement corrigé.

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
Aménagement paysager et voirie lotissement Bellevue	250 000€	300 000 €	Etat FONDS VERT 75 000€	30%
			Grand Périgueux Fonds de solidarité 42 000€	17%
			Commune AUTOFINANCEMENT 133 000€	53%
			TOTAL HT 250 000€	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTÉ** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la demande de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Ce projet de délibération concerne effectivement une délibération qui a déjà été présentée en 2012 et en décembre, donc très récemment. C'est donc une rectification de cette demande de subvention. Pour faire très rapide, les services de la Préfecture de la Dordogne ont indiqué par message que le dossier relevait du Fonds Vert et qu'il ne serait pas instruit au titre de la DETR. En fait, nous avons proposé en financement de la DETR à 30% et ce n'est pas possible. Donc cette délibération est refaite avec à la fois la partie paysagère et la partie voirie de Bellevue pour un montant de 250 000€ hors taxes avec en ressources financières, pour l'État, le Fonds Vert 75 000€ soit 30%, pour le Grand Périgueux en fonds de solidarité, 42 000€ pour 17% et pour la commune en autofinancement 133 000€, c'est à dire 53% du montant.

M. le Maire : Des questions ? En fait, on l'avait mise en DETR et la Préfecture nous a dit « on a du Fonds Vert, on passe au Fonds Vert » donc du moment que l'on a l'argent, il n'y a pas de problème ! Des personnes veulent la parole ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/08

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN AMÉLIA 2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

Vu la convention OPAH-RU 2019-20203 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux,

Vu la délibération de la Conseil municipal du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Considérant que l'objectif de ce programme est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Considérant que cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent,

Considérant que, pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie,

Vu que, dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.),

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER LES AIDES SUIVANTES** (le montant indiqué pouvant varier de quelques euros en fonction du montant réel des travaux) :

- **1 000 €** sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. L pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 41 avenue Jean Jaurès,

- **1 000 €** sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. G (propriétaire Bailleur) pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 20 rue Edmond ROSTAND,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Le Conseil municipal décide d'adopter la proposition ci-dessus par 27 voix pour.

DEBAT

M. Rodolphe FERRAZZI : J'ai fait très court donc ces 2 subventions de 1000€ plafonnées à 1000€ dans le cadre de la précarité énergétique pour l'avenue Jean Jaurès et la rue Edmond Rostand.

M. le Maire : Mme BORDES ?

Mme BORDES : Moi je, je n'ai pas de question, sauf que l'on avait précisé lors d'un Conseil municipal, qu'on ne donnait pas le nom

M. Rodolphe FERRAZZI : Je n'ai pas donné le nom Mme BORDES j'ai donné l'adresse. Ah sur la délibération écrite ?

Mme BORDES : Voilà.

M. le Maire : Il ne faut pas le mettre dans la délibération ? Bon, alors on le mettra plus, c'est une erreur.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/09

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET
RENOUVELLEMENT URBAIN AMÉLIA 2 : ATTRIBUTION DE
SUBVENTION- COMPLEMENT**

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

Vu la convention OPAH-RU 2019-2023 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux,

Vu la délibération de la Conseil municipal du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Vu la délibération n° 2023/19 du 5 décembre 2023 attribuant une subvention de 72,75 € à Mme GOURCEROL, 10 rue de Président Kennedy pour des travaux d'adaptation.

Considérant que Mme GOURCEROL n'a pas pu bénéficier du bonus développement durable de 350 € et que l'équilibre financier du dossier nécessite un abondement supplémentaire de la part de la collectivité.

Vu que la demande de subvention s'élève finalement à 247,75 €,

Considérant que la commune a déjà versé 72,75 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** l'aide suivante :

- **175 €** pour la réalisation d'un programme de travaux d'adaptation sur le logement situé 10 rue du Président Kennedy.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Proposition adoptée par 27 voix pour.

DEBAT

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui, là il s'agit d'un abondement à hauteur de 175€, le bénéficiaire n'a pas pu bénéficier du bonus développement durable. Donc la commune doit financer 175€ de plus ainsi que l'EPCI.

M. le Maire : Des questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/10

POLITIQUE DE LA VILLE - PROJET DE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

I. LE RAPPEL DU CONTEXTE

La **politique de la ville** désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces quartiers, cette politique recouvre une grande diversité d'interventions qui complètent les autres politiques publiques (éducation, logement, cadre de vie, action sociale, revitalisation économique, mobilité, sécurité, etc.).

Elle implique un travail étroit de collaboration et de coopération entre l'ensemble des parties prenantes : les pilotes (l'État, l'intercommunalité avec les communes), les partenaires et parties prenantes (les établissements publics et les services déconcentrés de l'État, Département, Région) et également l'ensemble de la société civile (les associations, les habitants des quartiers prioritaires, les acteurs économiques).

Le contrat de ville 2015-2023 s'est achevé le 31 décembre dernier et **l'État propose une nouvelle géographie prioritaire et un nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ».**

II. LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

1. Les deux quartiers prioritaires désignés par l'État : Chamiers et la Boucle de l'Isle
Les territoires cibles de la nouvelle politique de la ville 2024-2030 ont été désignés par l'État, toujours sur la base du critère du **revenu des habitants**, qui fait apparaître les zones où se concentrent des habitants dont le revenu est le plus bas.

Deux quartiers ont ainsi été confirmés sur le territoire, rassemblant au moins 1 000 habitants.

Nom du QPV	Commune	Population QPV FILOSOFI 2019	Revenu déclaré médian QPV FILOSOFI 2019 (en €/ménage/an)	Seuil de revenus pour l'UU FILOSOFI 2019 (en €/ménage/an)
Chamiers	Coulounieix-Chamiers	1 000	6 877 €	12 900 €
Boucle de l'Isle	Périgueux	1 200	12 553 €	12 900 €

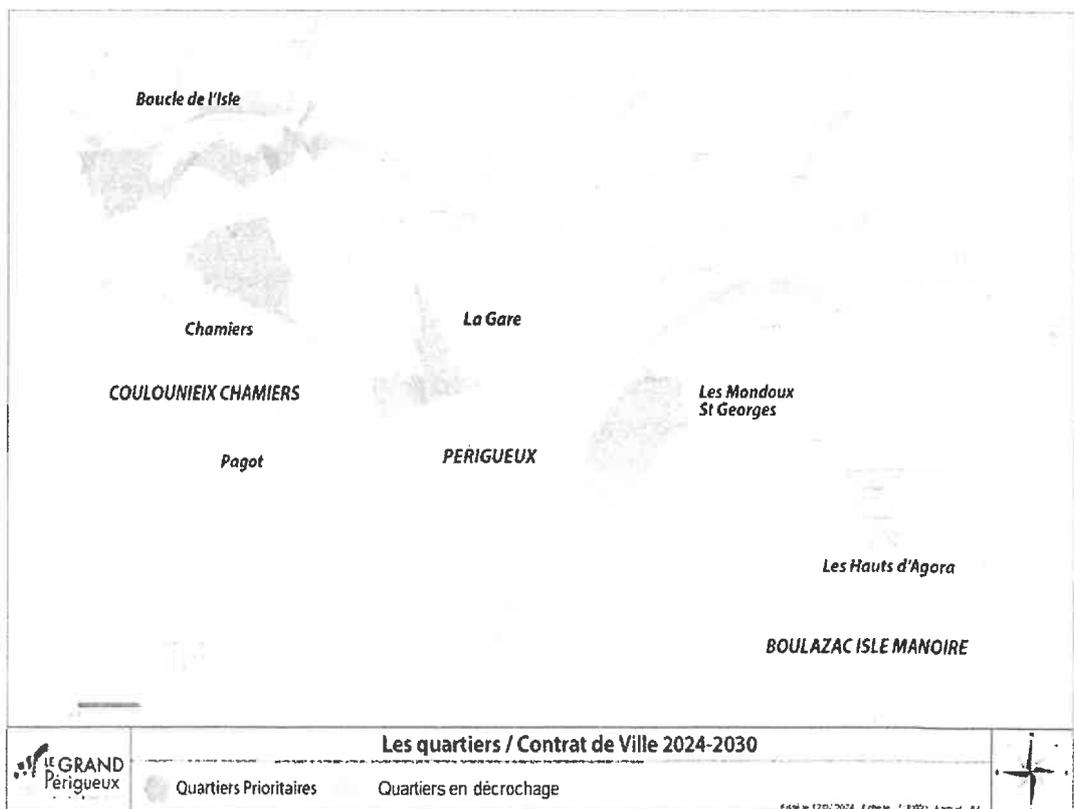
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- UU : Unité Urbaine
- FILOSOFI : Fichier Localisé Social et Fiscal

2. Les quatre quartiers « en décrochage » proposés au local

L'État a également ouvert la possibilité aux élus locaux d'identifier d'autres quartiers jugés « en décrochage » qui peuvent être intégrés dans le futur contrat de ville, mais avec un moindre niveau d'intervention.

Plusieurs types de quartier ont donc été déterminés (cf. carte de localisation ci-après) :

- Pagot – Coulounieix-Chamiers
- Les Mondoux – Périgueux
- La Gare – Périgueux
- Les Hauts d'Agora – Boulazac



III. LES NOUVELLES RÈGLES DE CONTRACTUALISATION ET LES ECHEANCES

1. Les nouvelles priorités de l'État

Le nouveau contrat de ville doit s'appuyer sur **les 4 priorités fixées par l'État** : le plein emploi, l'accès aux services publics pour tous, la transition écologique (nouveau) et la Sécurité/tranquillité.

2. Les étapes d'élaboration de la stratégie et du contrat de ville

Le cadre fixé par l'État a impliqué plusieurs étapes qui se sont déroulées de juin 2023 à février 2024 :

- **Une concertation citoyenne** sur les attentes et les propositions des habitants : pour Chamiers, le Conseil citoyen a réalisé, diffusé et analysé un questionnaire dont ils ont restitué les conclusions en réunion publique le 28 juin 2023 à la mairie en présence des services de l'État et du grand Périgueux (52 retours d'habitants de tous les âges, à parité).

- **Des ateliers participatifs** avec les signataires, sur chacune des quatre priorités afin de proposer des objectifs et des actions mais aussi identifier les leviers nécessaires pour agir (pilotes, partenaires, dispositifs, crédits, etc.)

- **Des contributions** écrites des communes et du grand Périgueux après consultation des services et des élus en interne, ainsi que des partenaires et des services de l'Etat

- **Des engagements formels** des signataires

3. Les signataires du contrat de ville

Ce futur contrat de ville associera obligatoirement l'État (Préfet) et les collectivités territoriales (Grand Périgueux, Villes, Département et Région Nouvelle aquitaine). D'autres partenaires peuvent également être signataires comme le bailleur Périgord Habitat, l'ARS, la CAF, France Travail, l'Éducation Nationale, la Banque des territoires, les chambres consulaires, le Procureur, le Pays de l'Isle en Périgord, BPI France, etc. Ils doivent décrire leurs engagements dans le contrat.

Le contrat doit être signé **avant le 31 mars 2024**. Une date de signature est aujourd'hui envisagée le 3 avril 2024.

IV. LE PROJET DE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

L'élaboration du projet de contrat de ville a été engagée début 2014. Le calendrier de travail y étant favorable, une **articulation avec le Projet de mandat du Grand Périgueux** a été recherchée à chaque étape de la démarche.

1. **Les enjeux, les orientations stratégiques et les priorités envisagés**

Le schéma ci-dessous synthétise, pour chacune des quatre piliers, les axes stratégiques de la stratégie du contrat de ville, en réponse aux grands défis pour les quartiers.

PRIORITE 1

PLEIN EMPLOI

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique

Axe 1. Soutenir et développer l'activité économique dans les quartiers

Axe 2. Renforcer les perspectives et les débouchés professionnels

PRIORITE 2

EMANCIPATION

Des quartiers d'émancipation et de transformation sociale

Axe 1. Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Axe 2. Garantir l'accès aux droits, aux services et aux activités

Axe 3. Corriger les inégalités d'accès à la prévention et aux soins

PRIORITE 3

TRANSITIONS

Des quartiers en mouvement pour s'adapter aux changements climatiques

Axe 1. Engager une transition écologique qui améliore le quotidien des habitants

Axe 2. Développer l'attractivité et la mixité résidentielles

Axe 3. Impliquer, informer et concerter à chaque étape de transformation

PRIORITE 4

TRANQUILLITE

Des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs

Axe 1. Apaiser le quotidien des habitants

Axe 2. Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage

Axe 3. Renforcer les échanges et les liens Police - Population

Chaque orientation est ensuite déclinée en objectifs opérationnels dans lesquels les actions devront s'inscrire.

Certaines priorités transversales sont également intégrées : l'égalité femmes-hommes, les personnes victimes de discriminations, la citoyenneté ou encore la laïcité.

2. Les autres dispositions du contrat

Le contrat décrit également les modalités de participation des habitants, de pilotage et d'évaluation. Une clause de revoyure est également intégrée en 2027, après les échéances électorales de 2026.

Le projet de contrat est joint en annexe de la présente délibération.

V. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LE CONTRAT

1) Par l'action municipale « de droit commun » au service des quartiers de Chamiers et de Pagot : compétence générale d'intervention au quotidien dans ses quartiers, au travers de ses agents, de l'action de ses services de proximité, des équipements qu'elle gère, etc.

2) Par la mobilisation des structures qu'elle soutient : centre social St Ex, France services, le CCAS,

3) Par la mobilisation de crédits et moyens spécifiques : en investissement dans le cadre du PRU, en fonctionnement par le soutien aux actions des associations qui interviennent dans les quartiers de Chamiers et de Pagot,

4) En portant des dispositifs spécifiques comme le Programme de Réussite Educative (PRE) ou Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD),

5) En s'impliquant activement dans le pilotage du contrat aux côtés du Grand Périgueux par la désignation de référents politique et technique dédiés et la mobilisation de l'ensemble des équipes municipales.

VI. LA DÉCISION

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE VALIDER** l'inscription des deux quartiers Chamiers et Pagot dans le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

- **D'AUTORISER** le maire à inscrire les engagements de la commune tels que proposés dans le contrat de ville,

- **DE VALIDER** le projet de contrat de ville tel que présenté et d'autoriser le Maire à signer aux côtés du Grand Périgueux, de l'État et des partenaires, ainsi que tous documents liés.

DEBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : Merci M. le Maire. La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Le contrat de ville 2015-2023 s'est achevé le 31 décembre dernier et l'État propose une nouvelle géographie prioritaire 2024-2030 dans un nouveau contrat ville appelé « Engagement quartiers 2030 ». Les 2 quartiers prioritaires désignés par l'État sont Chamiers et la boucle de l'Isle. Les territoires cibles de la nouvelle politique de la ville ont été désignés par l'État, toujours sur la base du critère des revenus des habitants. Et en ce qui concerne Chamiers, pour votre information, Chamiers, le revenu déclaré moyen médian en QPV est de 6 877€ et sur la boucle de l'Isle il est de 12 553€. En sachant que le seuil de revenu pour pouvoir entrer dans le contrat ville est de 12 900€. Donc vous voyez que nous, en ce qui concerne Chamiers, nous sommes à peine à la moitié. Et l'État a également ouvert la possibilité aux élus locaux d'identifier d'autres quartiers qu'ils appellent « poches de pauvreté ». Mais nous, que nous appellerons « en décrochage » parce que « poches de pauvreté », n'est pas un terme que nous apprécions particulièrement. Donc il peut donc être intégré dans le futur contrat ville comme je l'ai dit, mais avec un moindre niveau d'intervention et donc plusieurs quartiers ont été déterminés. En ce qui concerne Coulounieix-Chamiers, nous avons inscrit Pagot. Le nouveau contrat ville doit s'appuyer sur 4 priorités qui sont fixées par l'État : le plein emploi, l'accès au service public pour tous, la transition écologique, ce qui est nouveau, et la sécurité tranquillité. Les étapes d'élaboration de la stratégie et du contrat ville se sont déroulées de juin 2023 à février 2024 avec une concertation citoyenne, des attentes sur les attentes et les propositions des habitants. Des ateliers participatifs avec les signataires du contrat ville, des contributions écrites des communes et du Grand Périgueux après consultation des services et des élus en interne et des engagements formels des signataires. Puisque les signataires du contrat ville sont effectivement l'État, les collectivités territoriales, Grand Périgueux, ville, Département et Région Nouvelle Aquitaine. Mais d'autres partenaires peuvent également être signataires comme le bailleur Périgord habitat, la CAF, le SMD3, la CPAM etc. Le contrat doit être signé avant le

31 mars 2024, et la date aujourd'hui envisagée pour la signature définitive est le 3 avril 2024. L'élaboration du contrat ville, donc, comme je le disais, a été travaillée depuis un bon moment. Les 4 axes stratégiques de la stratégie du contrat de ville sont une réponse aux grands défis pour les quartiers. Pour avoir des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique, pour avoir des quartiers d'émancipation et de transformation sociale, pour avoir des quartiers en mouvement, pour s'adapter au changement climatique et pour avoir des quartiers apaisés, plus sûrs et attractifs. Chaque orientation a été déclinée en objectifs opérationnels et certaines priorités transversales sont également intégrées comme l'égalité homme femme, les personnes victimes de discrimination, la citoyenneté ou encore la laïcité. Le contrat décrit également les modalités de participation des habitants, de pilotage et d'évaluation, une clause de revoyure est également intégrée en 2027 après les échéances électorales de 2026. Les engagements de la commune dans le contrat sont par l'action municipale de droit commun au service des quartiers de Chamiers et de Pagot, compétences générales d'intervention quotidien dans ces quartiers au travers de ces agents, de l'action de ces services de proximité, des équipements qu'elle gère etc. Par la mobilisation des structures qu'elle soutient, le centre social Saint Exupéry, France service, le CCAS. Par la mobilisation des crédits et des moyens spécifiques en investissement dans le cadre du PRU, en fonctionnant par le soutien aux actions des associations qui interviennent dans les quartiers de Chamiers et de Pagot, en portant des territoires spécifiques comme le programme de réussite éducative PRE ou le territoire zéro chômeur de longue durée TZCLD et en s'impliquant activement dans le pilotage aux côtés du Grand Périgueux par la désignation de référent politique et technique dédié et la mobilisation de l'ensemble des équipes municipales. Il vous est donc proposé de valider l'inscription des 2 quartiers Chamiers et Pagot dans le nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 », d'autoriser le Maire à inscrire les engagements de la commune tels que proposés dans le contrat ville et de valider le projet de contrat ville tel que présenté et d'autoriser M. le Maire à signer aux côtés du Grand Périgueux, de l'État et de ses partenaires ainsi que tous les documents liés. Vous avez aussi eu en annexe par envoi séparé le contrat et les fiches actions.

M. le Maire : M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire, je vais faire court. Non, là c'est une délibération très importante. Je tiens à saluer le travail réalisé par Mme ESCLAFFER ainsi qu'à la fois les équipes ici en interne de la mairie et les équipes du Grand Périgueux. C'est un immense travail qui a été fait. On peut le constater aisément à la lecture de l'ensemble des documents qui nous ont été envoyés. Merci également de refuser le terme, on y est très sensibles Mme ESCLAFFER, le terme de « poche de pauvreté » pour qualifier certains territoires. Vous avez eu raison, et je le salue, de ne pas accepter cette terminologie à la fois méprisante et totalement stigmatisante. La très très bonne nouvelle, c'est l'intégration donc la volonté d'intégrer le quartier de Pagot, cela va également dans évidemment dans le bon sens, quartier qui a connu certaines difficultés et qui mérite effectivement toute l'attention que le contrat de ville souhaite y apporter. Plusieurs remarques, M. le Maire : dans votre courrier que vous avez transmis au Président du Grand Périgueux, qui est dans les annexes, vous précisez les engagements de la commune donc vous dites que vous souhaitez voir réaliser un gymnase municipal, on avait l'info, mais est-ce qu'on a loupé un épisode M. le Maire, lorsque vous parlez de la réalisation d'une médiathèque ? Il me semble que c'est la première fois que je vous lis et que j'entends votre volonté de médiathèque en sachant que je ne veux pas vous refaire le travail des commissions et tout ça. L'idée est bonne, mais pourquoi ? Pourquoi on le découvre dans le courrier envoyé au Président ? Pourquoi cela n'a pas été discuté en amont, vous nous direz, et ensuite de ce

que on en a compris et la réalité nous le prouve, votre référente ici politique de la ville, c'est Mme ESCLAFFER. Pourquoi vous concluez votre courrier par « nous procéderons, nous, la commune, à la désignation des référents politiques municipaux », donc pour notre ville au pluriel, pourquoi ? « Et des techniciens dédiés ». C'est toujours vous Mme ESCLAFFER ?

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui oui apparemment il n'y a pas de changement. Je pense que c'est peut-être une faute

M. Vincent BELLOTEAU : C'est une formule comme ça, voilà, d'accord.

M. le Maire : Cela va jusqu'en 2023 M. BELLOTEAU, donc Mme ESCLAFFER elle est toute jeune, en pleine forme !

M. Vincent BELLOTEAU : Attentions à vos propos !

M. le Maire : Mais on a envisagé qu'un jour et si vous êtes aux manettes, et bien ce sera quelqu'un d'autre. Voilà.

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui, tout à fait, même au niveau du technicien.

M. le Maire : Et au niveau des techniciens aussi. M. GORY, rapidement !

M. Philippe GORY : Alors est ce que je peux poser la question que je devais poser en « questions diverses » maintenant puisqu'elle concernait le City Stade ?

M. le Maire : Oui allez-y, ce sera fait.

M. Philippe GORY : Voilà, oui, je peux être constructif. Vous parlez, du moins dans le document il y a marqué que la résidence Pagot souffre globalement d'une image négative, c'est ce qui est marqué dans le document technique. Je vous confirme qu'elle souffre d'une image négative actuellement parce que depuis la démolition partielle du City stade, M. BOISSEL petite référence ! Au mois de janvier, il y avait les barres de bois et les barres métalliques. Les barres de bois ont été enlevées, les barres métalliques, elles y sont toujours. Elles sont accidentogènes au possible. Il y a des enfants en bas âge qui sont là-bas. Que fait-on de sécurité à la cité Pagot ? Je ne vais pas oser dire que si c'était ailleurs ce serait débarrassé depuis un moment, mais je veux dire que depuis le 6 janvier, les barres métalliques sont au sol. Aucune protection n'est faite en cas d'accident, il n'y a même plus une seule barrière, il n'y a même plus l'arrêté d'affichage municipal. Donc cela veut dire que quelqu'un qui arrive dans lieu-là confirme l'image négative de Pagot. Donc je pense qu'il y a urgence à débarrasser rapidement ces trucs métalliques ou à faire le chantier en le protégeant complètement.

M. le Maire : Merci M. GORY de nous prévenir. OK, première chose donc. Moi je voulais aussi remercier le travail de Mme ESCLAFFER et des équipes de la commune qui ont travaillé dessus et le travail puisque j'ai fait la même chose au grand Périgueux comme quoi ça sert puisque je rappelle que je suis vice-président au Silot, à l'ANRU, à l'Economie Sociale et Solidaire et à la politique de la ville. 4 choses qui intéressent particulièrement Coulounieix-Chamiers. Bon donc on peut faire 2 choses à la fois. Premièrement, le gymnase municipal, il est dans l'ANRU, il faut poser la première pierre avant 2025 pour récupérer les 200 000€ à peu près de subventions d'ANRU. Cela va être difficile parce qu'il y a des choses aussi Négatives c'est à dire que la reconstruction de la phase 1 de Jean

Moulin a pris du retard suite aux intempéries, il pleut tout le temps vous avez pu le constater, 5 mois qu'il pleut et le chantier va quasiment avoir 6 mois de retard puisqu'il faut 3 semaines pour que ça sèche pour pouvoir commencer. Alors on va essayer de rattraper le retard mais voilà, on est suspendus aux conditions météo. Mais le gymnase fait partie de l'ANRU. On a fait une commission pour choisir, et le jour où il y aura une proposition de gymnase, évidemment, on fera comme tout à l'heure, on vous présentera le gymnase, mais il vous sera présenté évidemment en commission. Et donc ce n'est pas pour tout de suite, c'est 2025 et sur les deux ou trois années suivantes. Deuxièmement, la médiathèque. La médiathèque elle fait partie du quartier politique de la ville ?

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui

M. le Maire : Oui voilà, elle peut faire partie du quartier politique de la ville. Donc on a profité de l'élaboration du contrat de ville pour faire une liste de choses

Mme Arlette ESCLAFFER : À la dernière commission culture, on a évoqué, enfin, on a parlé de la bibliothèque et on a évoqué effectivement la reconstruction prochaine d'une médiathèque, mais pas sous notre mandat bien entendu. Donc comme le contrat de ville était jusqu'en 2030, on l'a inscrit.

M. le Maire : On l'a inscrit pour pouvoir avoir des subventions dans le cadre du contrat de ville politique de la ville. On a fait un inventaire de tout ce qui pouvait être financé et répertorié dans le cadre de ce contrat. Cela a été un gros travail prospectif et donc c'est peut-être pour cela que vous l'avez pour la première fois. Mais je veux dire c'est à moyen terme ou à ou à long terme, selon les moyens financiers de la ville. Pour le moment, il y a l'ANRU, il y a le gymnase, ce sera éventuellement après et donc peut être avant 2030, je l'espère...

Inaudible

M. le Maire : On ne la voit pas pour le moment, on l'a inscrite ; alors il y a des possibilités, il y a plusieurs possibilités mais on ne peut pas vous en parler encore parce qu'il faut faire des acquisitions et compte tenu du prix que l'on nous demande pour le moment... mais on l'a inscrite dans le cadre du contrat de ville pour éventuellement pouvoir avoir les subventions. City Stade, si vous l'avez lu, le contrat de ville il est inscrit et il est inscrit aussi dans les orientations budgétaires. Si vous les voter, voilà et ce sont 50 000€ évidemment, dès que le budget sera voté, 50 000€ seront investis pour un nouveau stade et il est inscrit aussi au contrat de ville. Voilà donc je vous réponds et on va se débarrasser des barres métalliques qui donnent une mauvaise image et en plus insécures. Voilà, j'ai répondu aux questions. Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Juste aussi une petite prise de parole comme ça pour m'occuper ! L'avantage d'être élue sur cette commune depuis de très nombreuses années, c'est ce qui a dû d'ailleurs venir à l'esprit de ma collègue Arlette ESCLAFFER, c'est que c'est un vieux dossier qui revient la médiathèque, et peut être qu'effectivement, elle pourrait être sur le quartier politique de la ville, comme c'était prévu il y a 25 ans, je crois.

Mme Arlette ESCLAFFER : Mme BORDES, pour le premier projet de médiathèque, il était situé à la place de l'entreprise Martini, là où il y a maintenant le SPAR, et c'était avant 1989.

Mme Mireille BORDES : Oui je sais Mme ESCLAFFER, que vous avez été élue de nombreuses fois, sur des positions différentes à chaque fois d'ailleurs, et que moi n'ayant jamais bougé, et bien moi je ne connais qu'un dossier.

M. le Maire : Voilà, mais Mme ESCLAFFER a évolué, a su évoluer !

Mme Arlette ESCLAFFER : Il n'y a que les sots qui n'évoluent pas !

M. le Maire : Alors je rappelle que cela doit être signé avant le 29 mars, ce sera signé le 3 ou 4 avril. Périgueux n'a pas encore rendu ses fiches. Enfin c'est fait parce qu'ils l'ont fait, mais il faut qu'ils donnent l'aval. Nous on l'a avalisé, je l'ai avalisé cet après-midi avec Mme ESCLAFFER, et dans le cas des subventions de la politique de la ville, on va passer de 30 000€ à 32 000€ pour les associations communales. Alors quand vous nous reprochez que l'on baisse les subventions aux associations, je crois que ce n'est pas fondamentalement vrai. On reverra les chiffres au budget, mais en tout cas au niveau de la politique de la ville, on les augmente de 2 000€ cette année et voilà.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/11

AVENANT N°3 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENGIE COFELY (Délégation de service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique de la Commune - Construction, financement du réseau de chaleur bois et exploitation du service sur la Commune)

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu l'article 36-5 du décret n°2016-86 relatif aux contrats de concession,

Vu le contrat de concession et ses annexes signé le 13 février 2014 et notifié à GDF SUEZ ENERGIE SERVICES- COFELY le 5 mars 2015,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public réunie le 5 juin 2019,

Vu l'avenant n°1 du 26 juin 2015,

Vu l'avenant n°2 du 11 décembre 2019,
Vu les dispositions du décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021 intégrant l'obligation des CEE pour les contrats d'exploitation comprenant une prestation d'approvisionnement et de gestion de l'énergie,

Considérant que l'article R 3135-1 du code de la commande publique prévoit que le contrat de concession puisse être modifié si les documents contractuels le prévoient, ce qui est le cas,

Considérant la proposition de modification par la Société ENGY COFELY de la formule R1 pour intégrer l'obligation des CEE et les charges supplémentaires induites à partir du 01/01/2024,

Considérant que les autres clauses et conditions de la convention demeurent inchangées,

Considérant que les présentes dispositions prendront effet à compter de sa notification au délégataire avec effet rétroactif et régularisation des facturations depuis le 01/01/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant proposé actant la modification de la formule d'indexation des tarifs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Donc le titre est compliqué. Délégation de service public de production, de transport et de distribution d'énergie calorifique de la commune, construction, financement du réseau de chaleur bois et exploitation du service de la commune dans cet. Dans cet avenant, il est demandé par la société Engie de modifier la formule R1, qui est la formule qui permet de calculer les fournitures de combustibles. Au regard de la loi du 16 décembre 2021, les fournisseurs de chaleur doivent intégrer dans les contrats le versement des CEE, ce sont des certificats d'économie d'énergie. Autrement dit, on rajoute des certificats à une somme d'argent, un pourcentage pour financer les certificats d'économie d'énergie. Donc notre contrat est concerné par cette nouvelle disposition qui impose la revoyure du document. Il est donc intégré au terme M1, la formule de calcul, une part proportionnelle supplémentaire relative à l'obligation de calcul initial de la valeur du terme des certificats d'économie d'énergie. C'est une affaire qui se situe à 3,97€ hors taxe par mégawattheure livré, en supplément. Alors, le coût du mégawattheure actuel pourrait passer de 35,96€ à 39,93€ soit une augmentation de 3,97€ pour les certificats d'économie d'énergie. Voilà le sens de la délibération.

M. le Maire : Des questions ? Il y a des formules là assez intéressantes, mathématiques. Pas de questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

M. le Maire : Donc, je signerai après la validation de Monsieur Mathias et de Monsieur Moreau, parce que là, j'avoue que....

2024/12

**AVENANT N° 4 et 5 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU
CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le marché signé avec l'entreprise pour l'entretien des chaufferies communales en date du 1^{er} octobre 2016,

Entendu la nécessité de modifier certaines températures contractuelles dans le cadre du plan de sobriété énergétique,

Vu la proposition de modification de contrat faite par la Société ENGY COFELY dans l'avenant n°4 avec effet rétroactif (dispositions prises depuis le 1^{er} octobre 2022),

Entendu la nécessité d'intégrer dans le marché l'entretien des climatisations des bureaux des services techniques,

Vu la proposition de modification de contrat faite par la Société ENGY COFELY dans l'avenant n°5 avec effet rétroactif (dispositions prises depuis le 21 juin 2023),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants proposés et annexés modifiant les températures contractuelles selon les recommandations du plan de sobriété énergétique (19° dans les bureaux) et intégrant l'entretien des climatisations des services techniques

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces dossiers.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Donc l'avenant numéro 4 a pour effet de modifier les températures dans le contrat initial en vue de faire passer la température maximale autorisée dans les bâtiments publics de 20° à 19°. On l'a fait, il y a un an, le 21 juin 2023, on avait pris cette décision là pour la rentrée, mais il faut entériner, vis-à-vis d'ENGIE, cette nouvelle disposition. Et l'avenant numéro 5 est destiné à prendre en charge l'entretien et

la climatisation installés dans les locaux techniques de la ville. On a mis des climatisations et il faut rajouter l'entretien et la maintenance de ces climatisations à l'ensemble de l'entretien et de la maintenance des locaux de la ville. Voilà, c'est le sens de cette délibération.

M. le Maire : Merci M. MOREAU. Des questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christinè DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/13

CONVENTION FINANCEMENT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX DE VOIRIE DU QUADRANT NORD EST DANS LE CADRE DU PNRU

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de créer de la mixité sociale sur le quartier de Chamiers, objet d'un programme de renouvellement urbain d'importance depuis 2019,

Considérant le programme du promoteur Pichet, qui prévoit la construction de 270 logements en plusieurs tranches et permettrait de déployer une offre de logement attractive et diversifiée,

Vu l'intérêt, pour la municipalité, d'accompagner ce projet pour qu'il aboutisse rapidement, et crée une nouvelle offre d'habitat en cœur de quartier,

Considérant, que, techniquement, il est pertinent que la municipalité aménage elle-même la voirie de desserte du lotissement,

Il est proposé que l'entreprise Pichet cède pour l'euro symbolique l'assiette de terrain destinée à ces aménagements.

La présente convention avec l'entreprise Pichet prévoit les modalités de participation de la commune aux travaux d'aménagements de voirie :

*après transfert de propriété, la commune financera 416 000 € HT sur deux exercices, répartis de la façon suivante :

- 250 000 € en 2025,
- et 166 000 € HT en 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise Pichet,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025-2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Donc là il s'agit après négociation et discussion... je vais vous le lire parce que j'avais un résumé. Considérant que techniquement, il est pertinent que la municipalité aménage elle-même la voirie de desserte du lotissement, il est proposé que l'entreprise Pichet cède pour l'euro symbolique l'assiette de terrain destinée à ses aménagements. La présente convention avec l'entreprise Pichet prévoit les modalités de participation de la commune aux travaux d'aménagement de voirie. Après transfert de propriété la commune financera à hauteur de 416 000€ hors taxes sur 2 exercices répartis de la façon suivante : 250 000€ pour 2025, 166 000€ hors taxes pour 2026.

M. le Maire : Des questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTÉRIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

M. le Maire : On en a parlé tout à l'heure lors de la présentation du projet du nouveau lotissement au Quadrant Nord-Est.

2024/14

DÉNOMINATION D'UNE VOIE AU LIEU-DIT PLANCHEIX

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Considérant que l'absence de dénomination de la voie située au lieu-dit « Plancheix » entraîne des difficultés de distribution de courrier,

Considérant également que cette imprécision géographique ne permet pas aux services de secours de localiser précisément les habitations,

Il semble nécessaire, afin de faciliter la distribution postale et de manière plus générale l'accessibilité de l'ensemble des services de proximité aux habitants, de dénommer

formellement la voie du lieu-dit « Plancheix », située sur la Commune de Coulounieix-Chamiers.

Considérant la nécessité de numérotter les habitations de cette voie, il est proposé d'utiliser la numérotation métrique qui évite l'ajout parfois nécessaire de « Bis », « Ter » ... lorsque de nouvelles adresses sont créées sur une base de numérotation continue.

Les numéros attribués représentent ainsi la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse. Cette numérotation permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Dans le sens de la croissance, les numéros impairs sont à gauche et les pairs à droite.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dénommer cette voie :
« Chemin de Plancheix »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Alors, toujours pour les mêmes raisons, la sécurité, la distribution postale et autres. Considérant la nécessité de numérotter les habitations de cette voie, il est proposé d'utiliser la numérotation métrique qui évite l'ajout parfois nécessaire de bises de terre et j'en passe. Lorsque les nouvelles adresses sont créées sur une base de numérotation continue, les numéros attribués représentent ainsi la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse. Cette numérotation permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Dans le sens de la croissance, les numéros impairs sont à gauche et les numéros pairs sont à droite. M. le Maire propose au Conseil municipal de dénommer cette nouvelle voie, enfin de la nommer, elle existe, « Chemin de Plancheix ».

M. le Maire : Ce sont les citoyens ont voulu que ce soit comme cela.

M. Philippe MOREAU : Oui, ce sont eux qui l'ont voulu.

M. le Maire : Parce que nous ne prenons plus d'initiatives maintenant ! A part tout à l'heure je répondrai à Mme BORDES pour la dénomination des nouvelles rues.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent

BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/15

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION D'UNE RUE PIERRE BROSSOLETTE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Considérant qu'il convient de régulariser la dénomination de la voie située au lieu-dit « Chamiers » intitulée rue « Pierre Brossolette »,

Cette dénomination, existante de fait, n'étant pas inscrite sur le logiciel dédié « base adresse » des problèmes d'adressage se sont posés.

Considérant que le tracé et la numérotation de cette voie reste inchangés,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dénommer cette voie :
« Rue Pierre Brossolette » conformément au plan joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Alors, considérant qu'il convient de régulariser la dénomination de la voie située au lieu-dit Chamiers intitulé « rue Pierre Brossolette », cette dénomination existe. De fait, n'étant pas inscrite sur le logiciel dédié base adresses, des problèmes d'adressage se sont donc posés. Considérant que le tracé et la numérotation de cette voie restent inchangés. M. le Maire propose au Conseil municipal de dénommer cette voie « rue Pierre Brossolette ».

M. le Maire : Des questions ? C'est une régularisation. Non ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/16

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – CREATION
ECLAIRAGE PUBLIC RUE ALBERT CAMUS ET
PLACE ALLENDE (ANRU) - PROGRAMMATION 2024**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

La commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a transféré sa compétence éclairage public.

Vu la nécessité des travaux à envisager dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier, une étude a été demandée au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit l'installation de points lumineux rue Albert Camus et place Allende,

Vu la délibération n°/2023 qui prévoyait la programmation des travaux et son financement sur deux exercices budgétaires : 2023 et 2024,

Considérant que l'opération représente un montant estimatif total de 223 608,38 € TTC,

Qu'il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette HT s'agissant de travaux d'aménagement soit un montant estimé à 121 121,20 € HT,

Que les travaux de Génie Civil et le câblage pour un montant de 19 175,98 € HT (65% des 29 501,50€ de travaux HT rue Albert Camus) + 49 707,78 € HT (65% des 76 473,50 € HT de travaux de la place Allende), soit un montant de 68 883,76 € HT a été financé en 2023,

Vu les travaux restant à réaliser en 2024 : la pose des candélabres sur la rue Albert Camus et la place Allende,

Considérant que l'opération représente un montant estimatif total de 94 241,92 € TTC.

Que la participation de la commune s'élève à 65% de la dépense HT soit un montant de travaux estimatif de 51 047,71€ HT (65% de 78 534,93 € HT),

Il est entendu que la commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24 les sommes dues à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Donc, considérant que l'opération représente un montant estimatif total de 223 608,38€ TTC, il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE, la commune s'acquittera des sommes dues à raison de 65% de la dépense nette hors taxes, donc de 121 121,20€. Que les travaux de génie civil et de câblage pour un montant de 19 175€ hors taxes + 49707,78€ pour les travaux. Alors les 19 000€, c'était pour Albert Camus et les 76 000€, c'est pour la place Allende. On était déjà financés en 2023, et vu les travaux restants à réaliser en 2025, la pose des candélabres rue Albert Camus et la place Allende, considérant qu'une partie des travaux ont été faits et il reste à poser les candélabres. Considérant que l'opération représente un montant estimatif total de 94 241,92€. Donc que la participation de la commune est à 65%, soit un montant hors taxes de 78 534,93€ pour les candélabres. Donc évidemment la commune s'engage à les régler. Voilà, donc c'est la délibération pour l'installation sur la rue Albert Camus et la place Allende, de candélabres lumineux.

M. le Maire : Des questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/17

CESSION DE LA PARCELLE AZ n°180

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-9 du code de la voirie routière,

Vu l'article L 134-1 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération 2017/11 actant la vente d'un bâtiment municipal à M. Morel,

Vu la délibération 2017/27 actant le projet de cession d'une parcelle d'espaces verts au droit du bâti,

Considérant que les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 au 31 janvier 2018 proposant le déclassement de la parcelle n'ont fait état d'aucune remarque,

Vu le document d'arpentage délimitant la parcelle AZ n°180 destiné à la vente,

Considérant que la parcelle ainsi créée représente une surface de 59 m²,

Sachant que l'avis des domaines intégrait cette parcelle dans le prix de vente initial,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de cession pour l'euro symbolique de la parcelle citée ci-dessus au profit de Monsieur Mériadeg MOREL, propriétaire du bâtiment attenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches visant à permettre la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AZ n°180 à M. Mériadeg MOREL.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Alors là, c'est une affaire fabuleuse. Considérant que la parcelle est ainsi créée représente une surface de 59 m², sachant que la vie des domaines intégrait cette parcelle dans le prix de vente initial, il est demandé au monde du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de cession pour l'euro symbolique de la parcelle citée ci-dessus au profit de M. Mériadeg MOREL, propriétaire du bâtiment attenant. Donc c'était un bout de trottoir de 59 m² qui n'avait jamais été cédé et qui fait partie de la propriété, en vérité, de M. MOREL, mais qui était dans le domaine public.

M. le Maire : Des questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/18

CLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE AE N°212 SISE AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui précise que le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant que la parcelle AE n°212, d'une surface de 90 m², constituée d'un trottoir affecté à l'usage du public appartenait à un propriétaire privé,

Vu la délibération n° 2023/25 actant la cession de cette parcelle au profit de la commune,

Considérant que, pour régulariser pleinement la situation, il convient de classer cette parcelle, appartenant actuellement au domaine privé de la commune, dans le domaine public,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le classement de la parcelle AE n° 212 dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le classement de la parcelle AE n° 212 dans le domaine public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Alors là il s'agit d'une parcelle AE N° 212 de 90 m² constituée d'un trottoir affecté à l'usage public appartenant à un propriétaire privé. C'est l'inverse de tout à l'heure. Vu la délibération 2023/25 actant la session de cette parcelle au profit de la commune, considérant que pour régulariser pleinement la situation, il convient de classer cette parcelle appartenant actuellement au domaine privé de la commune dans le domaine public, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le classement de la parcelle 212 dans le domaine public communal.

M. le Maire : Pas de questions je présume ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, M. Jean-Louis POMIER, Mmes Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Bon maintenant avant de partir, on va passer aux questions qui m'ont été envoyées réglementairement. Donc le groupe Agissons ensemble me pose des questions sur la coupe rase, c'est leur terme, avenue Winston Churchill. Alors la coupe des arbres avenue Winston Churchill ; je rappelle que depuis 2017, le département, puis des municipalités successives, dont faisait partie M. CORTEZ en 2018, ont sollicité le propriétaire afin qu'il coupe les arbres dangereux en bordure de la départementale. A de nombreuses reprises, soit plusieurs fois par an depuis 2017, les arbres sont effectivement tombés sur la voie n'occasionnant, heureusement que des dégâts matériels. Je rappelle qu'avant sous Michel DASSEUX, ce devait être lotissement, même avant, et d'ailleurs il y a des restes de des voies. Maintenant c'est une forêt classée donc ce n'est plus possible. Le mandataire a mandaté en 2019 une entreprise ; cette dernière s'est désistée, plusieurs courriers de mise en demeure ont été envoyés et une nouvelle entreprise a commencé les travaux au

printemps 2022. Travaux qui correspondaient pas du tout à ce qui avait été prévu pour cette coupe, donc les travaux ont été interrompus, rendant la situation encore plus dangereuse puisque des arbres penchant sur la route n'ont pas été coupés. Donc l'urgence de cette coupe n'est plus à discuter. Il a été vu un monsieur qui s'appelle... bon je ne vais pas dire, qui travaille à la DDT donc il a donné son avis, qui était d'un point de vue administratif faire une déclaration préalable qui autorise une coupe rase sur 50 mètres de large et des trouées sur 20 mètres supplémentaires donc ce que l'on appelle « en bosquet ». La déclaration préalable est là. Donc ce monsieur est un technicien forestier de la DDT qui a donné ses directives. Les travaux sont conformes aux préconisations tant dans la période or nidification, que dans la technique d'intervention avec création de bouquets d'essence de pleine lumière ou semi-lumière, conservation de feuillus et donc il est pour favoriser la régénération naturelle. C'est à dire que ce ne sera pas replanté, ce sera régénéré naturellement. En résumé, on a pris l'affaire, on a cherché le propriétaire, on l'a enfin trouvé, envoyé des lettres recommandées, il ne répondait pas, on lui a envoyé un devis. Il a dit « c'est bon, je le fais ». On a suivi de près, on a évidemment pris des précautions en allant voir la DDT qui a donné ses préconisations et nous on a suivi les préconisations de la DDT. Voilà.

Inaudible

M. le Maire : Alors légèrement. Combien de pages ?

Inaudible

M. le Maire : Ok.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. En premier lieu M. le Maire, nous regrettons la forme. Nous regrettons fortement l'absence totale de concertation, parce que vous oubliez à chaque fois, vous avez l'art de présenter la manière, toujours en votre faveur.

M. le Maire : Et bien c'est normal !

M. Vincent BELLOTEAU : Voilà, sauf que vous vous étiez engagé ici en Conseil municipal et c'est inscrit dans les procès-verbaux. Donc vous n'avez pas souhaité concerter ni informer aucune relation entre la mairie et les riverains concernés, M. le Maire. Malgré nos interpellations à plusieurs reprises en Conseil municipal, dixit les procès-verbaux, malgré les sollicitations des riverains, ils vous ont même attendu ici à la fin d'un Conseil municipal, malgré les sollicitations par courrier de M. CORTEZ, Président de l'association Espace vie nature, aucune rencontre n'a eu lieu avant le début du chantier. Pas un mail, pas un sms, pas une rencontre sur site. Voici l'exemple de la démocratie participative ici à Coulounieix-Chamiers. Ensuite, concernant ce que vous indiquez, M. le Maire, nous critiquons avec la plus grand fermeté la coupe rase réalisée dans un espace boisé classé. En effet, et vous le savez, on en a même non pas « plaisanté » avec l'artiste que vous avez invité, M. NOUARD qu'est le Président de SOS Forêts Dordogne. En plus d'être artiste, il est militant, non pas écologie, militant pour la cause de la forêt. Il n'en revenait pas de ce qu'il était arrivé et advenu de cet espace boisé. Vous le savez, un simple élagage classique en bordure de route. Oui à la sécurisation de la route. Vous avez raison, il fallait sécuriser la route. Suffisait à répondre aux impératifs de sécurité. Chaque jour en France, des travaux d'élagage sont réalisés pour sécuriser les voies de circulation, même sur des départementales, même sur des nationales et même en bordure d'autoroute, afin de prévenir tout risque d'accident. C'est un entretien banal, courant dans beaucoup

d'endroits, y compris en Dordogne. Il y a cette particularité de bois situé en pente, ce qu'on appelle bois sur un talus. En revanche, il n'y a qu'à Coulounieix-Chamiers, M. le Maire, qui a été réalisée une coupe rase sur 50 mètres de large. Mais en plus cela coule tellement du bon sens, il ne faut pas être un spécialiste forestier pour estimer que pour protéger une route on n'a pas besoin de couper à ras 50 mètres de largeur. La sécurisation de la route ne justifie en rien un tel saccage écologique. À moins que le propriétaire, mais vous nous avez dit que ce n'était pas le cas, de la parcelle boisée avait une autre idée en tête ; exemple d'urbaniser. Vous nous avez dit « non, non M. BELLOTEAU jamais ici il n'y aura de lotissement ». Déjà vous nous avez rassuré, que ce n'était pas l'idée du propriétaire.

M. le Maire : C'est la loi en plus.

M. Vincent BELLOTEAU : Super.

M. le Maire : Oui, oui.

M. Vincent BELLOTEAU : Mais admettez que le suivi de ce dossier, M. le Maire, montre le peu d'intérêt que vous portez aux questions environnementales. Au regard des enjeux climatiques que nous devons tous, collectivement relever, pas que vous, M. le Maire, tous, la coupe rase va avoir des conséquences dramatiques pour notre commune : la perte significative de la biodiversité, perte de la perméabilité des sols. Vous avez qu'à le voir actuellement, vous vous inquiétez de la route, c'est de la boue qui descend. On passe tous les jours ici sur cette route et ici, il y a certains conseillers municipaux qui l'empruntent également régulièrement. La perte d'un îlot de fraîcheur naturel : la différence entre la coupe rase avant et après, c'est 10° au sol. La lecture des propos que vous avez tenus pour répondre à la presse, pour vous expliquer sur cette fameuse rase, confirme malheureusement le peu de compétences en matière d'écologie. Vous avez dit, vous avez dit, ce sont vos mots, « soyez rassurés, le seul impact lié à la coupe est un impact visuel ». Mais M. le Maire, lorsqu'un espace boisé est moissonné comme un champ de blé, Les machines arrachent, coupent et débitent un arbre en moins d'une minute. 5 hectares arrachés 5. Juste pour vous donner une idée

M. le Maire : Non non non il fait 51 000 m² et il y a qu'une partie qui a été...ce ne sont pas 5 hectares qui ont été...

M. Vincent BELLOTEAU : 48000...Vous voulez le nombre de mètres carrés ?

M. le Maire : Ah oui, il y a 51 800 m².

M. Vincent BELLOTEAU : Et bien vous allez sur Google, vous faites avec la caméra qui prend. Vous allez exactement savoir combien : 9 terrains de foot ont été déboisés, M. le Maire.

M. le Maire : Il suffit de faire la différence, oui enfin je n'ai pas fait le calcul.

M. Vincent BELLOTEAU : Surface rasée de toute végétation, là aussi on n'a jamais vu cela. On coupe les arbres qui présentent un risque et une dangerosité, on ne coupe pas la totalité d'une végétation, on ne creuse pas des ornières de 80 cm à même l'humus ! Voici

la réalité de la coupe rase. Contrairement à ce que vous affirmez également dans la presse quotidienne, et comme le prouvent toutes les études scientifiques en matière de coupe rase, vous dites « sachez que la faune et la flore vont reprendre tranquillement possession de cet espace ». C'est joli M. le Maire, on dirait un poème.

M. le Maire : Je sais être poète !

M. Vincent BELLOTEAU : Mais sachez qu'en rasant l'ensemble d'une parcelle forestière, ce que l'on appelle une coupe rase, c'est le terme. On stoppe net le cycle de la vie et on dégrade durablement tous les écosystèmes. Les espèces d'oiseaux associés au gros bois perdent leur habitat, les insectes perdent leur habitat. Tout un éventail d'animaux, de petits mammifères, de champignons et de plantes connexes s'en trouvent bouleversés. Ce qu'on appelle la microfaune, elle est totalement broyée.

M. le Maire : M. BELLOTEAU on a compris que vous étiez contre.

M. Vincent BELLOTEAU : Ah non, ce n'est pas contre, ce n'est pas mon terrain M. le Maire. C'est qu'en tant qu'habitant de la commune, ça me rend dingue, mais dingue. Un bois qui avait, parce que je vais vous offrir un jour le bouquin de Guy Penaud sur l'histoire de la commune. D'accord ?

M. le Maire : Ah c'est gentil !

M. Vincent BELLOTEAU : Non mais sans blaguer. Ce bois, il avait une histoire M. le Maire. Que sous votre mandat on détruit un espace boisé classé et que vous osiez dire, « sachez qu'il n'y a pas de conséquences, la nature va reprendre ses droits ». C'est faux. Lorsque les machines passent le sol, il est dit bétonné. Cela empêche toute re végétalisation M. le Maire. Vous auriez dû venir à l'inauguration et au vernissage de M. NOUARD, il est le spécialiste en Dordogne des forêts. Ce n'est pas qu'un impact visuel, M. le Maire, je trouve catastrophique que vous ayez signé cet arrêté qui n'avait aucun sens. Une coupe de 5 mètres comme cela se fait partout en France, une coupe de 5 mètres.

M. Philippe MOREAU : M. BELLOTEAU, puis-je vous interrompre une petite seconde ? Pensez-vous que ce terrain est un terrain communal ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. Philippe MOREAU : Bon d'accord. Pensez-vous ? Non, non, non, non.

M. le Maire : C'est l'Etat.

M. Philippe MOREAU : Dans votre jardin M. BELLOTEAU, si vous coupez un arbre, ce n'est pas de l'autorité de la mairie.

M. Vincent BELLOTEAU : L'arrêté autorisant la coupe, vous l'avez signé, il était affiché, M. le Maire, c'était votre signature. L'arrêté autorisant.

M. le Maire : L'instructeur, M. BELLOTEAU, bon moi je vous réponds, on va après arrêter de polémiquer puisque c'est fait. D'abord, c'est un terrain privé.

M. Philippe MOREAU : Donc on ne peut pas intervenir dessus.

M. le Maire : On a pris l'avis de la Direction Départementale des Territoires, c'est l'instruction du dossier qui a été fait par la DDT. Elle nous a préconisé de faire cela, on a envoyé au propriétaire qui l'a fait. Je veux dire M. BELLOTEAU, imaginez que vu le nombre de voitures qui passent, alors je l'ai là, mais je ne vais pas le dire, il y ait eu un, deux, trois arbres et qu'il y ait eu des morts. Qu'est-ce que vous m'auriez dit ? Et que vous m'auraient dit les gens de la commune ? A Chancelade, il y a eu un mort et donc la responsabilité du propriétaire privé peut être mise en cause. Là le monsieur qui est propriétaire privé, qui a mis du temps pour le couper, s'il était arrivé quelque chose. Donc ce n'est pas moi qui l'ai fait, oui moi j'ai pris l'avis.

M. Philippe MOREAU : Avoir un avis ce n'est pas l'imposer au propriétaire !

M. le Maire : J'ai pris les préconisations de l'État qui m'a dit pour des raisons de sécurité, il faut couper de 50 mètres et 20 mètres en bosquet. Moi j'écoute d'abord je ne suis pas un spécialiste et je rappellerai quand même que la commune qui est étendue, elle est urbanisée à 25% et il y a 75% d'espaces verts et de forêts. Donc ne me dites pas que contrairement à d'autres communes du Grand Périgueux qui bétonnent, ne me dites pas que nous nous bétonnions. Et vous le savez comme moi, bientôt il y aura le ZAN, c'est à dire le Zéro Artificialisation Nette, ce qui fait qu'il nous reste je crois 30% de terrains constructibles et je le dis aussi aux propriétaires, s'ils ne vendent pas ou s'ils n'urbanisent pas, c'est fichu et qu'après ce sera complètement terminé. Donc on va rester à 85% de nature sur la commune. On est une commune verte. Là, l'avenue Winston Churchill qui est une voie très passante, il fallait la sécuriser. Alors vous croyez que cela me fait rire moi aussi de couper des arbres ? J'adore les arbres, j'ai vécu à la campagne, à La Cropte, au milieu des arbres. Donc j'ai une affection particulière pour les arbres. Simplement moi je ne suis pas un spécialiste, j'avoue que cela ne me faisait pas rigoler, mais à partir du moment où j'avais les préconisations, j'ai dit au propriétaire, il a fait. Voilà, donc moi je n'ai fait que...

Mme Mireille BORDES : M. le Maire, vous êtes conseiller départemental. Il s'agit d'une route départementale en plus. Je ne pense pas que M. PEIRO vous ait empêché d'aller demander l'avis des espaces verts qui sont sur cette même route avant que cela se fasse. Je veux dire que les espaces verts n'ont jamais refusé à un élu départemental de préconiser quoi que ce soit. Et bien écoutez, je doute fort que les espaces verts du Département aient donné cet avis.

Inaudible

Mme Mireille BORDES : Je vous dis qu'il s'agit d'une départementale, que M. CIPIERRE est conseiller départemental et qu'il existe des espaces verts.

M. le Maire : Je pense que l'on a répondu, l'affaire est close. M. GORY.

M. Philippe GORY : J'ai une question pour M. MOREAU justement sur cette coupe rase, parce que c'est une question juridique. Le propriétaire, on est bien d'accord puisqu'il est paru dans la délibération, c'est la SCI Castel Panorama. C'est bien ce que vous avez sous les yeux ? C'est une entreprise cessée depuis le 25 janvier 2022.

M. Philippe MOREAU : Il y a un propriétaire physique.

M. Philippe GORY : Attendez, attendez-vous avez mis sur l'arrêté une SCI qui n'existe plus depuis le 25 janvier 2022. C'est tout ce que j'avais à vous faire remarquer par rapport déjà aux propos tenus la dernière fois sur le gonflement des factures.

M. Philippe MOREAU : Tous les courriers, M. GORY, tous les courriers qui ont été envoyés ont été envoyés nominativement au propriétaire du terrain qui nous a répondu un certain nombre de fois et qui ne répondant plus sous la pression que nous avons exercé sur lui en demandant un devis de coupe de son terrain. Quand il a reçu le devis, il a passé dans la semaine des accords avec l'entreprise et sous sa direction qui a fait la coupe dans le bois. Nous, on n'est pas du tout intervenus, je serais incapable de vous dire le nom de l'entreprise qui a travaillé dans ce bois.

M. le Maire : M. BELLOTEAU, enfin tout le monde pour indication, j'ai quand même reçu un courrier du propriétaire. Alors à tous les gens qui s'émeuvent, qu'il stockait sur son terrain des plaques d'éverite, de l'amiante et tout un tas de détritiques dont les gens, je n'accuse personne, se servaient, et il y a beaucoup de gens qui ont écrit en disant qu'ils étaient contents. Alors certes il y en a qui sont mécontents, mais comme toujours lorsqu'on prend une décision et il y en a d'autres qui sont contents. Bon, nous avons répondu après vous n'êtes pas d'accord c'est tout à fait normal. City Stade Pagot, je n'y reviens pas. Non invitation des élus aux vœux du personnel c'est une erreur, on s'excuse et l'année prochaine on vous invitera parce que je pense que l'on n'est pas restrictifs. Place de la commission écologie dans la réflexion et la rédaction de l'annexe du budget vert. Donc bon on ne va pas y passer, la loi de finances 2024, introduction d'une obligation pour les collectivités, on a commission, on vous en parlera, mais j'en parle quand même de plus de 3500 de se doter d'un budget vert. Donc le budget vert vous en avez-vous avez fait un bon résumé, vous en avez, ce sera vu dans l'année en commission finances puisque cela correspond aux finances et transversalement avec la commission écologie. Troisièmement, l'impact environnemental des travaux réalisés sur la commune conduits par d'autres collectivités ; en ce qui concerne l'itinéraire alternatif Marival dont on a parlé tout à l'heure, j'ai rencontré Mme BALAINE qui s'en occupe, la coupe des arbres sur l'itinéraire alternatif, va être faite à des endroits où l'élargissement doit être fait, où il y a des fossés à faire, où il y a une rectification de la route et à un moment donné, je crois qu'il y a une station de pompage. Donc la coupe sera faite de 2 à 5 mètres en fonction des circonstances. Il a été fait une enquête de la flore avant les travaux, il n'y a aucune espèce protégée. Ils font évidemment ces coupes aussi pour des raisons de sécurité, il y a un passage, il a été procédé à un passage d'un écologue avant la coupe. Il n'y a pas d'espèces végétales protégées et la coupe sera faite avant la période de reproduction. Donc les travaux se finiront mercredi. Alors il y a deux autres choses. Le Silot dont on a vu tout à l'heure, au contraire, c'est dans un concept environnemental avec justement la transition écologique, dépollution des endroits qui sont pollués aux métaux lourds en particulier et une micro ferme urbaine. Voilà. L'autre chose, le parc végétal de Chamiers. Donc on a fait des réunions non seulement financières, mais on a fait des réunions pour la stratégie pour les 3 prochaines années au niveau de l'ANRU. Premièrement, j'en ai parlé tout à l'heure E bis, F, F bis, je n'y reviens pas. Deuxièmement, le parc végétal. Le parc végétal a été procédé à une enquête de renaturation des sols avec une enquête sur la biodiversité. Bon elle n'est pas énorme, il y a 30 espèces végétales et 30 espèces animales mine de rien quand même, avec un couloir écologique, enfin qui pourront circuler pour rejoindre

d'autres endroits. Donc toute cette étude a été faite avec maintenant le principe que l'eau de toiture surement ne doit pas être dans des tuyaux parce que lorsqu'il y a des fortes pluies comme en ce moment, cela déborde et comme cela va à la rivière cela pollue. Donc maintenant on fait de la renaturation sur place. Et là, l'étude du terrain montre une perméabilité maximum, donc il y aura des mouïts. Voilà, il y a les travaux environnementaux, enfin l'impact environnemental des travaux réalisés sur la commune par le Grand Périgueux et le département ont fait l'objet d'études écologiques. Maintenant, je vais répondre à Mme BORDES. Ah mais si, 30 secondes, oui.

M. Philippe GORY : Votre réponse ne me satisfait pas totalement.

M. le Maire : J'en suis sûr !

M. Philippe GORY : Non mais la demande était assez précise, c'est quel est le rôle de la commission écologie ? Aujourd'hui elle s'occupe de l'animation des familles, c'est son rôle. En écologie on a vu le pacte, on a le parcours pédagogique, on a les journées vertes. Moi je vous pose la question, est ce que je vous ai posé directement la question pour savoir, pour Marival, pour tous ces tous ces travaux qui impactent l'environnement de la commune puisque vous affirmez dans votre programme que c'est transverse, tous devraient revenir à un moment donné à la commission. Aucun des travaux ne revient à la commission. Vous étiez engagé lors du dernier conseil municipal sur les travaux de Louis Pergaud à ce qu'ils soient vus aussi en parallèle avec la commission écologie. Tout à l'heure, vous n'avez absolument pas évoqué. Excusez-moi, là par contre Je pense qu'à un moment donné, les travaux c'est une chose, par contre, leur impact environnemental avec l'obligation en plus de budget vert, doivent être le lien obligatoire de cette commission. Aujourd'hui, elle ne remplit pas ce rôle. Je pense qu'aujourd'hui vous devez régler ce problème en lui donnant ce rôle, c'est à dire que contrairement à ce que vous m'avez répondu concernant les travaux, cela ne concerne que la commission travaux. Non, cela concerne aussi de façon transverse la commission. Elle devrait s'en emparer, et aujourd'hui on devrait avoir dans la commission de jeudi, les travaux de Marival. Ce que vous venez de dire l'écologie qui est passé, c'est de l'information. On ne siège pas au Grand Périgueux, on ne siège pas au Conseil départemental. Par contre, nous citoyens, élus des citoyens, nous avons à nous investir de façon transversale sur le problème écologique. Donc là je pense que vous avez quelque chose à travailler dans cette commission et j'espère que jeudi j'aurai les réponses par rapport à cela.

M. le Maire : Voilà jeudi vous aurez des réponses, moi je vous ai répondu sur les questions matérielles, maintenant on verra ça jeudi. Mme BORDES, parce que bon, vous m'avez posé 3 questions : l'édition du bulletin municipal qui était juste avant le Conseil municipal. Alors sachez qu'il n'y a aucune corrélation entre l'édition du bulletin municipal et le Conseil municipal. Il se trouve que l'édition et les demandes d'éditos sont arrivés juste avant le Conseil municipal.

Inaudible

M. le Maire : Ah bon ou alors ce n'est pas fait exprès parce que y avait cinq bulletins municipaux, il n'y en aura plus que quatre, donc les quatre bulletins municipaux seront en mars, à chaque fin de trimestre. Si ça tombe avec le Conseil municipal ça tombe. Mais bon

ce n'est pas du tout fait de façon... Alors peut être que ça tombe à chaque fois parce que c'est dans les fins de trimestre que l'on fait les Conseils municipaux. Mais voilà.

Mme Mireille BORDES : Ce que j'ai voulu vous dire M. le Maire, ce n'est pas que ça tombe à un moment ou un autre moment, c'est que nous nous sommes dans l'impossibilité d'informer de notre ressenti, de nos positions les Colomniérois puisque nous n'avons pas connaissance au moment où nous écrivons notre texte, nous n'avons pas connaissance des sujets qui seront évoqués...

M. le Maire : Mme BORDES, je comprends parfaitement, j'ai le même problème au Département où on me demande de faire les vœux en mars ! Donc Je n'ai pas mis « bonne année », les autres ont mis « bonne année » et par exemple, là le bulletin est sorti et il y a la session du Département sur le débat des orientations budgétaires et le rapport des orientations budgétaires où nous aurions pu avoir un avis. Donc on le fera la prochaine fois, certes à retardement.

Mme Mireille BORDES : En clair vous êtes à bonne école.

M. le Maire : M. PEIRO me donne de bonnes leçons ! Vous m'avez demandé d'acheter des bandes...

M. Patrick CAPOT : Rétablissez la commission, M. le Maire, avec le départ de M. GUILLEMOT, la commission ne se tenait plus, rétablissez la commission communication !

M. le Maire : Oui elle n'existe plus je crois. Donc acheter des bandes dessinées de Vanoli qui a été au festival de la BD donc moi je veux bien acheter pour la bibliothèque...

Mme Mireille BORDES : Non il n'était pas, il a peut-être été au festival de la BD moi je ne sais pas.

M. le Maire : D'Angoulême je tiens à le dire.

Mme Mireille BORDES : Mais moi ce n'est pas de cela que je vous parle. Je vous parle des travaux qu'il a effectué sur la boucle de l'Isle, c'est cela qui m'intéresse.

M. le Maire : Oui, c'est cette bande dessinée. Mais je la connais puisque je l'ai achetée, je l'ai lue et je l'ai même offerte à plusieurs personnes.

Inaudible

M. le Maire : Il y en a à la médiathèque ? Ah bon ? Et bien on l'a achetée pour la médiathèque. Par contre Mme BORDES, je voulais vous dire que moi j'étais à l'inauguration enfin à la dédicace, j'en ai acheté plusieurs et j'ai pu constater que les membres du Conseil citoyen les avaient achetés. Donc je me vois mal acheter des BD pour offrir au Conseil citoyen. On en a acheté pour la bibliothèque où les membres du Conseil citoyen peuvent aller. Je sais, la bibliothèque est en hauteur, on va peut-être un jour faire une médiathèque, mais en tout cas voilà.

Inaudible

Mme Mireille BORDES : Le pire, c'est que l'on a des artistes. Ce que je veux dire, c'est qu'on a des artistes sur place.

M. le Maire : Enfin il n'est pas sur place, il est de Mulhouse Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Ils font des travaux de qualité, ils font de sur place ici en résidence.

M. le Maire : Oui oui il a été en résidence pendant deux ans mais il est parti.

Mme Mireille BORDES : Ils font des travaux de qualité. Nous avons à côté de cela un Conseil citoyen qui donne de son temps, qui donne de son énergie, et je trouvais, personnellement intéressant de remercier, c'était un moyen de remercier le travail effectué par le Conseil citoyen. Puisqu'on en parle à chaque fois, et notamment dans la délibération d'aujourd'hui, il y avait un éloge au travail fait par le Conseil citoyen.

M. le Maire : Ok bon, on en a acheté pour la bibliothèque et je vous garantis que les gens du Conseil citoyen qui étaient au vernissage les ont achetés. Vous m'avez demandé, je me suis engagé à baptiser une rue « Samuel Paty » et pas David Bernard, « Dominique Bernard ». Donc oui, je m'y suis engagé, mais encore faut-il qu'il y ait une rue à baptiser. Alors je me suis engagé, la prochaine rue, peut-être qu'il va y en avoir des nouvelles là elle s'appellera évidemment « rue Samuel Paty ». Et vous le savez, je l'ai dit dans plusieurs discours, combien je trouve que l'attaque et le meurtre de Samuel Paty, c'était s'attaquer à un symbole de la République qu'est l'éducation, mais pas que celui-là. Et pareil après, Dominique Bernard. Maintenant j'attends une rue ou une place.
Inaudible

M. le Maire : Non mais on va commencer par Samuel Paty et Dominique Bernard, je m'y suis engagé. Voilà, et alors vous savez, Mme BORDES, que l'on a baptisé en particulier les gymnases et toutes les choses nouvelles de noms de femmes, parce qu'elles étaient sous-représentées dans la commune. Et donc pas par rattrapage, mais pour honorer la mémoire de femmes célèbres, que ce soit dans l'aviation, dans la peinture, dans la culture. Par contre on fera une exception pour Samuel Paty et Dominique Bernard. Et dès qu'il y en a une, Mme BORDES, je m'y engage.

Mme Mireille BORDES : Voilà, on peut peut-être espérer qu'effectivement, on n'ait pas besoin de vous le demander pour une femme enseignante qui se fasse assassiner.

M. le Maire : Oui bien sûr, non mais évidemment, attendez Mme BORDES je ne vais pas attendre... !

Mme Mireille BORDES : Inaudible... Pour l'égalité, mais il y a des limites, M. le Maire !

M. le Maire : Et bien écoutez la séance est levée. Je vous remercie de ce débat qui s'est fait dans le calme et la dignité.

La séance prend fin à 21h45.

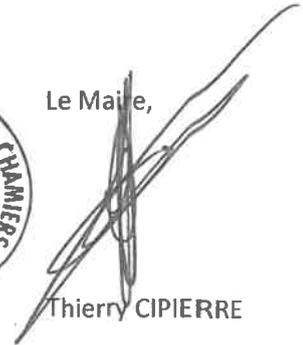
La secrétaire de séance,



Mme Stéphanie DUMONCEAU



Le Maire,



Thierry CIPierre